

Rapport régional d'orientation sur la filière équine

Rapport adopté

CONSEIL RÉGIONAL

oct. 2011



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

ÉDITO

Depuis les années 60 et l'avènement d'une agriculture mécanisée, l'image et la place du cheval dans notre société ont beaucoup changé. Le cheval a peu à peu quitté les champs et les routes, mais suscite chez l'homme toujours autant de passion et d'admiration : en témoigne l'engouement toujours croissant pour la pratique de l'équitation. Et comme une résurgence du passé, la société lui trouve désormais de nouvelles utilités, et lui redécouvre d'anciens usages, parfois oubliés ! Le secteur du cheval redevient porteur d'enjeux nouveaux, facteur de dynamique territoriale. Parallèlement, le contexte socio-économique et institutionnel évolue rapidement, que ce soit par la réforme des ex-Haras nationaux, l'évolution du statut des entreprises, l'émergence de pôles régionaux de développement en Bretagne, les attentes sociétales toujours plus fortes en terme de tourisme, de sport et de pratique équestre. Au regard de ces constats, la définition d'une nouvelle stratégie régionale au bénéfice de l'ensemble du secteur équin breton s'imposait. Ainsi, fin octobre 2010, la Région Bretagne lançait, lors d'une première conférence du cheval en Bretagne, une réflexion avec l'ensemble des structures équines régionales professionnelles, des partenaires institutionnels et des collectivités locales avec l'ambition d'insuffler une nouvelle dynamique de développement, adaptée et partagée, dans le sillage de notre nouvelle politique agricole régionale « pour une Nouvelle Alliance agricole ».

Fruit d'une longue démarche participative, le Plan Cheval se définit aujourd'hui comme un véritable projet économique pour une filière dynamique et plus structurée. La Bretagne est, culturellement et historiquement, une terre de cheval : elle doit le rester et s'affirmer comme une des régions françaises leader dans le secteur équin. C'est l'ambition du Plan Cheval, voté à l'unanimité par les élus régionaux.

Jean-Yves Le Drian,
Président du Conseil régional de Bretagne



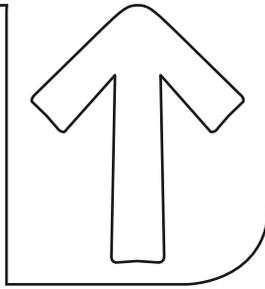
© Emmanuel Pain

PENNAD-STUR

Abaoe ar bloavezhioù 60, pa oa aet al labour-douar da vat war veikanikaat, eo cheñchet kalz skeudenn ha pouez ar c'hezeg en hor c'hevredigezh. Tamm-ha-tamm eo aet ar c'hezeg diwar ar parkeier hag an hentoù, hogen ken sot ha ken bamet ha biskoazh eo chomet an dud ganto : n'eus ken sellet penaos e ra berzh ar marc'hegezh muioc'h-mui bepred. Ha diwar vremañ e vez kavet pe adkavet gant ar gevredigezh implijoù nevez pe implijoù kozh eus ar c'hezeg, darn anezho hag a oa ankouaet zoken, evel pa vefe un tamm eus an amzer dremenet o tont war e giz ! Ar pezh a sell ouzh bed ar c'hezeg a zeu en-dro da vezañ e-kreiz dalc'hoù nevez, ha gouest eo da reiñ lañs d'ar vro. E-pad ar c'heit-se ez a buan an traoù war-raok war an tachennoù sokioarmerzhel ha war dachenn an ensavadurioù, pe e vefe ar greoù broadel adreizhet, statud an embregerezhioù oc'h emdreiñ, ar poloù diorren rannvroel o tont war wel e Breizh, pe ar goulennoù o kreskiñ muioc'h-mui er gevredigezh a-fet touristerezh, sport ha marc'hegezh. Diwar gement-se e oa ret deomp diazezañ ur strategiezh nevez er Rannvro evit sikour gennad ar c'hezeg e Breizh. Se zo kaoz he doa lusket ar Rannvro, da-geñver ur c'hendalc'h kentañ diwar-benn ar c'hezeg e Breizh e fin miz Here 2010, ar preder gant an holl aozadurioù a vicher a ra war-dro ar c'hezeg er rannvro, ar gevelerien ensavadurel hag ar strollegezhioù lec'hel, abalamour da reiñ ul lañs nevez d'an diorren, diouzh an ezhommoù ha c'hoantoù an holl, da-heul an « Emglev Nevez evit al labour-douar » a ya d'ober hor politikerezh nevez a-fet labour-douar er Rannvro.

Savet eo bet ar Steuñv evit ar C'hezeg diwar genlabour an holl war hir dermen, ha klask a ra neuze bezañ ur gwir steuñv armerzhel evit ur gennad lañs gantañ ha frammet gwelloc'h. Gant hec'h istor hag he sevenadur ez eo Breizh un asez bro ar c'hezeg, ar pezh a ranko chom, ha ret e vo dezhi ivez dont da vezañ unan eus rannvroioù kentañ Frañs evit an obererezhioù war dachenn ar c'hezeg. Setu aze ar pezh emaoamp e-sell da dizhout gant ar Steuñv evit ar C'hezeg a zo bet votet a-unvouezh gant ar guzulierien rannvro.

Jean-Yves Le Drian,
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh



Rapport régional d'orientation sur la filière équine

Rapport adopté

CONSEIL RÉGIONAL

oct. 2011

Sommaire

Sommaire.....	2
<u>I Eléments de contexte</u>	3
I.1 Présentation de la filière équine en France	3
I.2 L'évolution de la Politique du cheval en France et ses incidences.....	9
<u>II La Filière équine en Bretagne</u>	13
II.1 Présentation socio-économique de la filière.....	13
II.2 Conséquences de l'évolution de la politique du Cheval en France sur l'organisation de la filière équine en Bretagne.....	20
II.3 Présentation des acteurs à dimension régionale.....	21
II.3.1 Le Conseil des Equidés de Bretagne.....	21
II.3.2 Les acteurs bretons par secteur d'activité.....	22
II.3.3 Les Pôles hippiques.....	25
<u>III Le Processus d'élaboration du Plan Cheval</u>	27
III.1 Méthodologie.....	27
III.2 Calendrier.....	27
<u>IV Les Enjeux de la filière équine</u>	29
<u>V Les Orientations stratégiques et propositions d'actions</u>	30
V.1 Promouvoir une filière structurée, reconnue et professionnelle.....	30
V.2 Conforter le développement économique de la filière bretonne.....	33
V.3 Préserver le Cheval de trait breton.....	41
V.4 Dynamiser et organiser l'offre de tourisme et de loisir équestre.....	43
V.5 Construire une offre de formation bretonne adaptée aux besoins.....	44
Annexe : Le Soutien public au bénéfice de la filière équine en Bretagne.....	46
Glossaire.....	49
Bibliographie.....	51

I Eléments de contexte

I.1 Présentation de la filière équine en France

La filière équine française se caractérise par 55 000 entreprises, souvent de très petite taille (moyenne d'1,3 ETP - équivalent temps plein), et génère 11,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2009 (Source : observatoires économiques - IFCE, Institut français du cheval et de l'équitation). Il se répartit ainsi :

- 10,3 milliards d'euros pour les courses,
- 0,65 milliard d'euros pour les sports et loisirs équestres,
- 0,35 milliard d'euros pour la boucherie chevaline (exportation et consommation française).

On note également que la France est aujourd'hui le 4^{ème} exportateur mondial de chevaux, reflétant la dynamique d'une filière de qualité, reconnue internationalement.

La filière équine représente près de 75 000 emplois, dont près de 50 % sont générés par la seule filière courses. On recensait ainsi en 2009 :

- 38 900 emplois agricoles dans les élevages, les écuries d'entraînement et les centres équestres. Ce nombre augmente régulièrement depuis 10 ans (+ 4 % en un an),
- 5 300 emplois non agricoles liés au cheval : vétérinaires, maréchaux-ferrants...
- 29 290 emplois équivalents temps plein indirects dont :
 - o 23 000 non spécifiques au cheval (enregistrement des paris, fabrication de matériels et d'aliments...),
 - o 6 000 au sein des organismes publics et socio- professionnels (Haras nationaux, PMU, fédérations sportives...).

Vecteur important de développement économique des territoires, la filière est constituée d'activités diversifiées et de très nombreux acteurs, porteurs d'enjeux et de finalités hétérogènes sans nécessairement de relations entre eux, ni d'intérêts communs.

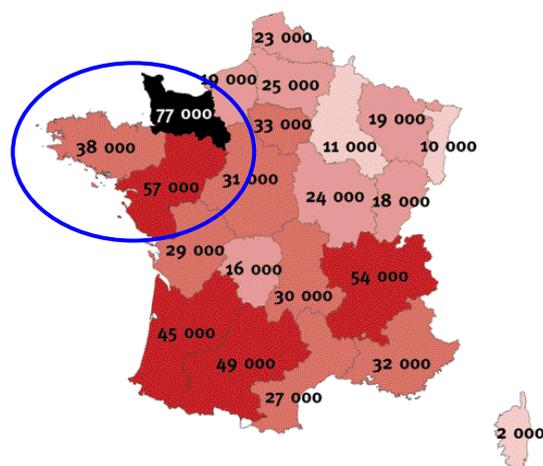
On distingue classiquement les secteurs de l'élevage, des courses (galop et trot), le secteur des sports (dressage, saut d'obstacle, attelage, endurance,...) associés aux loisirs équestres (tourisme équestre), le secteur de la viande chevaline et le secteur de la formation. Depuis peu, on voit apparaître de nouvelles dynamiques autour du spectacle équestre ou du cheval utilitaire.

▪ L'élevage

Fin 2008, on estimait à 900 000 le nombre d'équidés vivants présents sur l'ensemble du territoire français, dont près de 20 % dans l'Ouest (cf. figure n°1), avec la répartition suivante :

- près de 700 000 en exploitations agricoles équines (élevages, centres équestres...).
- 200 000 chez des particuliers.

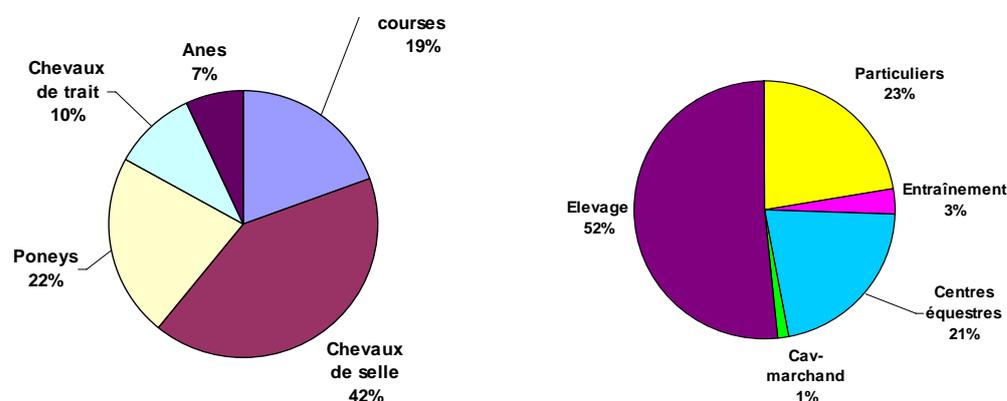
Figure n° 1 : Répartition des équidés en exploitations agricoles
(Source IFCE/SIRE, 2008)



Selon les estimations, l'effectif global d'équidés en France serait en augmentation d'environ 20 000 animaux par an traduisant une forte dynamique autour du cheval et de son développement. Cette population équine se caractérise par une prépondérance des chevaux de selle. La majorité des équidés est située en élevage (cf. figure n°2). Néanmoins, et selon une enquête de l'Institut de l'élevage publiée en 2005, plusieurs éléments caractérisent la diversité de la population des éleveurs français :

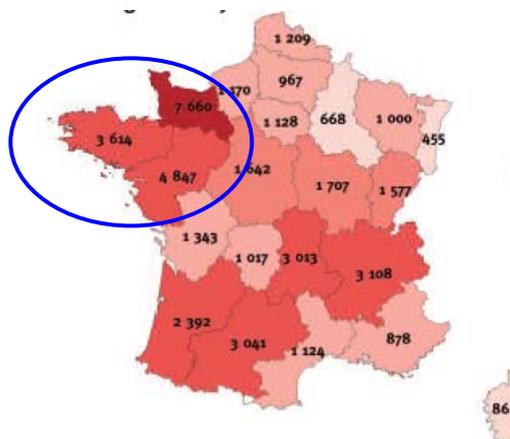
- la majorité des éleveurs exercent une autre activité salariée ou indépendante parfois dans le monde du cheval (centre équestre, pension...),
- une part non négligeable des éleveurs est constituée « d'inactifs » (retraités, rentiers...),
- seulement 10 % des éleveurs consacrent plus de 80 % de leur temps à cette activité,
- près de 60 % des éleveurs ont le statut agricole.

Figure n° 2 : Répartition, par structure et groupe de race, des équidés en France
(Source : IFCE/SIRE, 2008)



Le nombre d'éleveurs recensé est estimé 44 400 en 2009¹. Il augmente régulièrement depuis 2002 après 9 années consécutives de baisse entre 1992 et 2001. Il est à noter que les élevages d'équidés sont de petite taille. En effet, 81 % des éleveurs détiennent une ou deux juments avec une augmentation sensible de 15 % sur la dernière décennie du nombre d'éleveurs ne détenant qu'une seule jument. Par ailleurs, 40 % des éleveurs sont localisés dans l'Ouest, c'est-à-dire dans les régions Basse-Normandie, Bretagne et Pays de la Loire (cf. figure n°3), cela démontre le poids historique de ces trois régions dans le domaine de l'élevage.

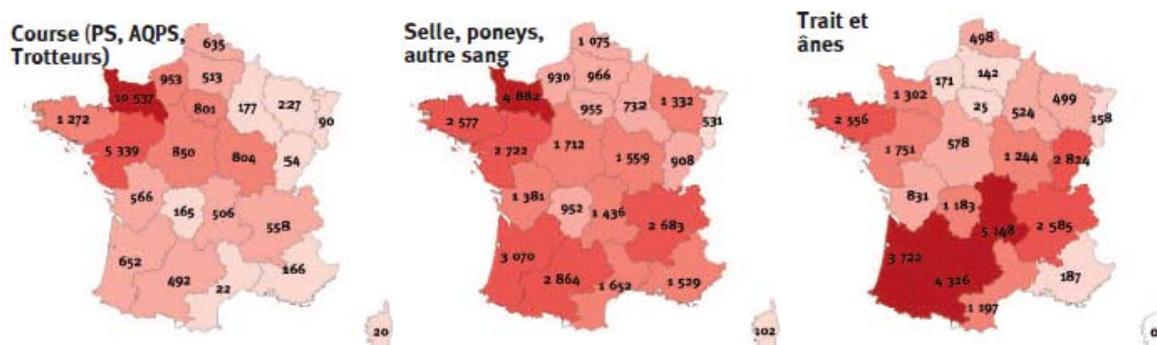
Figure n° 3 : Nombre d'éleveurs recensés par région
(Source IFCE/SIRE, 2009)



¹ Sur la base des critères définis par l'IFCE, est considéré comme éleveur « tout propriétaire d'au moins une jument ayant été conduite à la saillie au cours de l'année considérée ».

En matière de reproduction, ce sont près de 95 000 poulinières, principalement présentes dans l'Ouest et les zones montagneuses (cf. figure n°4), et 7 600 étalons qui sont recensés en 2009.

Figure n° 4 : Répartition des poulinières par type de race
(Source : IFCE/SIRE, 2009)



- Le secteur des courses

18 000 courses dont près de 11 100 pour le trot et 6 900 pour le galop (courses de plat et d'obstacles) ont été organisées en 2009. Le nombre de courses est en augmentation depuis 10 ans. Elles se déroulent dans les quelques 246 hippodromes en activité sous la responsabilité de plus de 200 sociétés de courses, réunies au sein d'une fédération nationale, et sont le support de jeux d'argent ou de paris.

La France est le 3^{ème} pays au monde en terme d'enjeu, derrière le Japon (22 milliards) et la Grande Bretagne (11 milliards). Près de 6 500 000 parieurs ont misé au total 9,5 milliards d'euros en 2009 à 98 % via le pari mutuel urbain (PMU) et pour le reste via les paris pris sur hippodrome (PMH). Ces paris augmentent de façon continue depuis 10 ans (cf. figure n°5), en particulier les paris enregistrés hors hippodromes (PMU).

Figure n° 5 : Evolution des enjeux en France
(Source : Réseau REFErences, données 2009)

	Montant des paris (en millions d'euros)		Evolution 1999-2009 (en %)	Evolution 2008-2009 (en %)
	1999	2009		
Sur hippodrome (PMH)	249	181	- 27	- 11
Hors hippodrome (PMU)	5 429	9 303	+ 71	+ 0,4
TOTAL	5 678	9 484	+ 67	+ 0,2

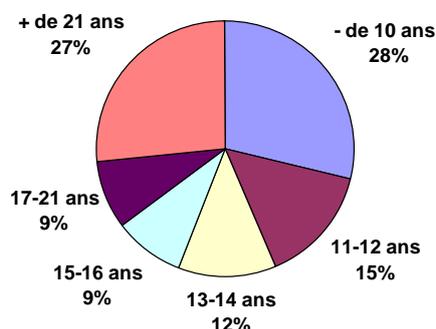
Globalement, on estime que sur 100 euros pariés en France, 75 euros retournent aux parieurs, 13 sont destinés aux sociétés de courses et 12 à l'Etat. Les sociétés de courses et leurs sociétés mères, insérées dans une organisation nationale «l'Institution des courses françaises», elle-même représentée par la Fédération Nationale des Courses Françaises (FNCF), disposent ainsi de moyens sans commune mesure avec les autres composantes de la filière équine.

- L'équitation de loisirs et sportive

La France compte environ 2,2 millions de cavaliers pratiquants (enquête FIVAL-TNS Sofres 2007), dont près de 32 % sont licenciés à la Fédération Française d'Equitation, soit 703 000 cavaliers (chiffres FFE, 2011). Deux éléments majeurs caractérisent cette population :

- un taux de féminisation très important estimé à 82 %,
- sa jeunesse puisque deux tiers des licenciés ont moins de 16 ans (cf. figure n°6).

Figure n° 6 : Répartition des licences « pratiquant » par classe d'âge (Source : FFE, 2011)



La FFE représente ainsi la 3^{ème} fédération sportive nationale avec la plus forte progression en cinq ans du nombre de licenciés (+ 37 % entre 2005 et 2011) derrière le football et le tennis mais devant le basket-ball et le judo. L'équitation est le premier employeur du secteur sportif.

Il est à noter que le potentiel de développement des pratiques équestres est très important. En effet, et selon l'étude réalisée dernièrement (étude FIVAL- TNS Sofres 2007) :

- 77 % des cavaliers actuels souhaitent pratiquer davantage,
- 14 millions de personnes désirent à l'avenir faire du cheval ; cela traduit un réservoir de recrutement important de près de 12 millions. Dans près d'un cas sur deux, la pratique souhaitée repose sur la balade et la randonnée occasionnelle.

Corrélés au développement de l'équitation, les établissements équestres, lieux de pratiques privilégiés, connaissent de facto un fort développement avec une progression du nombre de structures de 26 % entre 2005 et 2010. On compte ainsi en France, aujourd'hui, plus de 7 800 établissements équestres à statut associatif ou privé, répartis sur tout le territoire et parfois même en milieu urbain. Seulement 20 % des licenciés « pratiquants » possèdent une licence « compétition » permettant de participer aux compétitions officielles organisées par la FFE. Les sports équestres dans lesquels les français se sont souvent illustrés au plus haut niveau regroupent des disciplines variées : le dressage, le concours de saut d'obstacles (CSO), le concours complet d'équitation (CCE), reconnues comme disciplines olympiques, ou encore l'endurance et l'attelage.

Les activités de compétition entre 2005 et 2010 ont connu, parallèlement au développement des centres équestres, une forte augmentation (+43 %). Aujourd'hui, la France est le premier organisateur mondial d'épreuves équestres avec plus de 80 000 compétitions sur son territoire.

La France accueillera prochainement le plus grand événement équestre au monde : les Jeux Equestres Mondiaux 2014 (7^{ème} édition). Plus de 60 nations, 900 cavaliers, 850 chevaux sont attendus pour offrir à près de 400 000 spectateurs des compétitions équestres du plus haut niveau. Les Jeux Equestres Mondiaux sont organisés tous les 4 ans en alternance avec les Jeux Olympiques sous l'égide de la Fédération Equestre Internationale (FEI). Ils rassemblent 8 disciplines sur 15 jours de compétition : jumping, dressage, concours complet, attelage, reining², voltige, endurance, dressage para équestre³. A l'initiative de la Région Basse-Normandie, aux côtés de l'Etat et de la Fédération Française d'Equitation (FFE), les professionnels de la filière équine et l'ensemble des élus des collectivités locales de Basse-Normandie ont en effet souhaité unanimement accueillir cet événement de portée mondiale, opportunité pour créer une dynamique nationale et valoriser le savoir-faire de la Normandie, en matière équine.

Accompagnant cet engouement croissant des Français pour la pratique de l'équitation mais aussi pour une forme de loisir en lien avec la nature, le tourisme équestre se développe et représente

² Le reining est l'épreuve reine de l'équitation américaine. Le couple cheval - cavalier doit effectuer au galop un parcours imposé ou « pattern » comprenant une série de figures.

³ Le dressage para équestre est une épreuve de dressage pratiquée par des personnes handicapées.

une activité prometteuse. En cinq ans, le nombre de licenciés FFE « Tourisme équestre » a fait un bond exceptionnel de + 39 % pour atteindre un total de 87 000 en 2011.

La France est aujourd'hui la première destination européenne, très prisée par les randonneurs étrangers du fait de la diversité des territoires et des parcours. Toutefois, des efforts restent à faire en particulier sur le développement d'infrastructures adaptées (hébergements, sentiers balisés, qualifications des chevaux...) et d'une offre structurée, lisible et professionnelle.

▪ La viande chevaline

Suite à l'essor d'une agriculture mécanisée à partir des années 50, la pérennité de l'élevage de chevaux de trait en France, et donc le maintien de certaines races, reposa essentiellement sur le débouché viande chevaline ; encore aujourd'hui, 98 % des chevaux de trait sont destinés à la consommation.

Mais depuis quelques années, la filière « viande chevaline » connaît une situation économique extrêmement délicate avec une balance commerciale déficitaire. En 2009, la France a importé pour 107 millions d'euros de viande chevaline et de chevaux de boucherie, alors qu'elle n'en a exporté qu'à hauteur de 61 millions d'euros, principalement vers l'Italie. Le déficit commercial s'élève à près de 45 millions d'euros (source : IFCE/douanes, 2009).

Deux éléments structurels expliquent cette évolution :

- une baisse régulière de la consommation :

Actuellement, seuls 18 % des foyers français, soit près de 10 millions de consommateurs, sont acheteurs de viande chevaline. Elle est commercialisée pour moitié chez les 800 bouchers spécialisés qui subsistent, l'autre moitié provenant des grandes surfaces. Certaines régions sont plus consommatrices que d'autres, comme le Nord-Pas de Calais, pour des raisons sociales et historiques.

La consommation de viande chevaline reste modeste comparativement aux autres types de viande et ne cesse de diminuer depuis les années 70 (cf. figure n°7). De plus, compte tenu de la nature des circuits commerciaux et la nature de la viande consommée (peu de viande hachée), le prix de la viande chevaline reste relativement élevé (cf. figure n°8).

Figure n° 7 : Evolution de la consommation de viande chevaline en France
(Source : France Agri Mer, 2010)

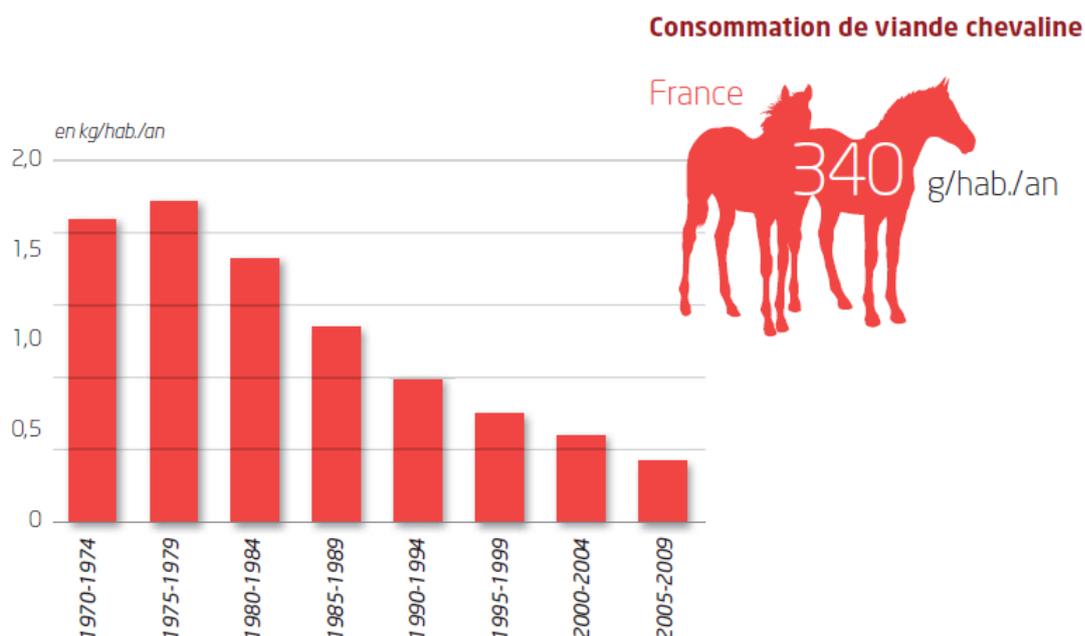


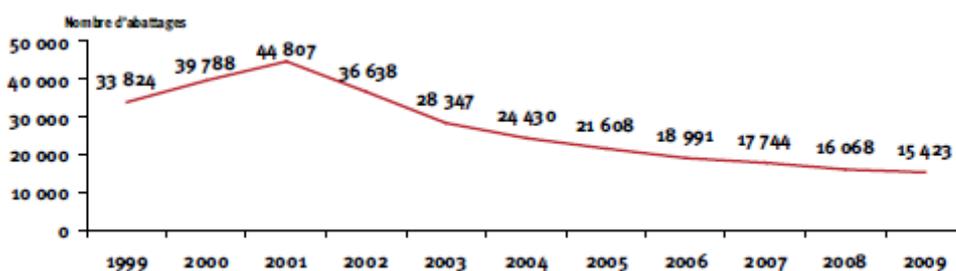
Figure n°8 : Prix d'achat de différents type de viande et niveau de consommation
(Source: INTERBEV équin, 2009)

	Prix d'achat (en €)	Consommation en kg/hab
Cheval	14,5	0,3
Veau	14,4	25,8
Bœuf	12,4	
Agneau	11,8	3,4
Volaille	7,1	25,0
Porc	6,4	30,9

- **une inadéquation de la production par rapport aux débouchés :**

Les Français préfèrent la viande rouge issue d'animaux âgés, alors que les systèmes d'élevages français produisent plutôt de la viande blanche, issue de jeunes poulains. Le marché français est donc principalement alimenté par les importations (80 % de la consommation) en provenance notamment du Canada et d'Amérique Latine (Argentine, Uruguay et Brésil), et par l'abattage de chevaux de réforme toutes races confondues, en régression ces dix dernières années (cf. figure n°9).

Figure n°9 : Evolution de l'abattage de chevaux de réforme
(Source : INTERBEV équin, 2009)



- **Emergence de nouveaux usages : Le Cheval au cœur d'actions territoriales à la fois outil de service public et de développement local**

D'autres débouchés, alternatifs à la filière bouchère, et valorisant la production de cheval de trait, émergent aujourd'hui. Il s'agit en particulier du retour de l'usage du cheval comme force motrice, en agriculture et sylviculture, ou pour des travaux d'intérêt général en collectivités ou encore à des fins thérapeutiques ou de réinsertion sociale.

Selon une estimation réalisée en octobre 2010 par le mensuel « Cheval magazine », entre 130 et 200 communes en France ont eu ou ont maintenant recours au cheval pour assurer des tâches d'intérêt public (arrosage public, ramassage de déchets verts, de tri sélectif, nettoyage des rues, débardage de forêts communales, transports scolaires, entretien d'espaces verts, tâches de police municipale...). Plusieurs facteurs concourent à l'émergence territoriale de ce type de projets : un fort ancrage agricole, un savoir-faire équestre local, et surtout un souci de développement durable. Pour une utilisation en ville, un cheval émet environ 30 % de CO₂ de moins qu'une camionnette. Selon Equiterria, centre associatif de ressources et de recherche sur la traction hippomobile, le cheval, moins polluant, est aussi moins cher à l'achat (4 000 à 5 000 euros) qu'un engin à moteur.

Dans un contexte de développement de l'agriculture biologique, d'adoption de nouvelles pratiques culturelles ou sylvicoles, la réutilisation du cheval intéresse aussi de petites structures souvent maraîchères et forestières. Certains éleveurs se positionnent également sur le secteur des loisirs et du tourisme équestre (promenades attelées ou montées, randonnées bâties, séjours en roulotte ...), manière aussi de valoriser durablement les territoires.

Malgré tout, ces nouvelles utilisations modernes du cheval de trait restent encore très marginales. Elles représentent néanmoins une marge de progression importante.

I.2 L'évolution de la Politique du Cheval en France et ses incidences

▪ Reconnaissance du statut agricole

La loi sur le Développement des Territoires Ruraux (loi DTR) en février 2005 a entériné la reconnaissance de la majorité des activités de la filière équine sous statut agricole. Cette reconnaissance permet aux entreprises équestres :

- d'accéder aux aides agricoles dans le cadre de la politique agricole commune
- de bénéficier d'avantages fiscaux (application d'un taux de TVA réduit à 5.5 %, exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties...)

Cependant, le statut agricole attribué dans de nombreux pays de l'UE à certaines activités équestres fait en effet l'objet d'un examen attentif par la Commission européenne. Après une mise en demeure initiée en 2009, elle a ainsi engagé une procédure d'infraction, notamment contre l'État Français (Affaire C-596/10). Il lui est reproché l'application d'un taux réduit de TVA aux opérations relatives aux équidés et notamment aux chevaux, lorsqu'ils ne sont normalement pas destinés à être utilisés dans la préparation des denrées alimentaires ou dans la production agricole. Cette procédure pourrait donc remettre en cause non seulement les taux de 5,5% et 2,10% applicables aux ventes de chevaux, mais également, plus largement, aux opérations relatives aux équidés (pension, entraînement...).

▪ Réorganisation de l'établissement public des Haras nationaux

Etablissement public à caractère administratif depuis 1999, sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, les Haras nationaux ont toujours été sur le terrain, un acteur public majeur, outil de mise en œuvre de la politique du cheval en France.

Afin de séparer les missions de service public des Haras nationaux de leurs activités à caractère commercial, l'Etat a décidé en 2010 avec la création de deux entités distinctes :

- l'IFCE- Institut Français du Cheval et de l'Equitation (décret 2010-90 du 22 janvier 2010), sur la base d'un regroupement des Haras nationaux et de l'Ecole Nationale d'Equitation-Cadre noir de Saumur pour l'application des missions de service public,
- le GIP France Haras (arrêté portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public paru au JO du 01/02//2011) pour la mise en oeuvre des missions relevant du secteur concurrentiel.

En 2011, l'IFCE dispose encore de 20 sites Haras nationaux, de l'Ecole Nationale d'Equitation à Saumur (49), de la station expérimentale pour la recherche équine à Chamberet (19) et de 76 centres techniques⁴ dont les missions relèvent dorénavant du nouveau GIP. L'IFCE emploie près de 1 000 ETP.

Cette nouvelle réorganisation structurelle marque clairement un tournant stratégique de la politique du Cheval en France et ne sera pas sans conséquences techniques et économiques sur le développement et l'organisation de la filière équine dans les territoires, notamment en Bretagne (voir chapitre II.2). Cette évolution des missions, sous couvert d'obligations juridiques, s'organise sans tenir compte des conséquences sur les multiples modèles économiques équins et leur viabilité notamment ceux relevant d'un intérêt patrimonial tel le Cheval Breton.

Aujourd'hui, l'IFCE, opérateur public unique pour toute la filière, également placé sous la tutelle du Ministère des Sports, a pour missions de promouvoir l'élevage des équidés et les activités liées au cheval et de favoriser le rayonnement de l'équitation et l'art équestre.

Pour mener à bien ces missions, l'Institut ambitionne d'agir autour de 4 axes majeurs (source : Rapport d'activités 2010 IFCE) :

- la conservation des races, de la biodiversité et de l'amélioration génétique,
- la traçabilité, la veille et protection sanitaire des équidés,
- la recherche et la connaissance sur le cheval,
- les formations et le sport de haut niveau.

⁴ Les centres techniques des Haras (ou centre de reproduction) assurent au bénéfice des éleveurs des prestations d'étalonnage et de reproduction (collecte et préparation des doses, contrôle et mise en place des semences, monte en main, transport...), d'identification de terrain (relevés de signalement, poses de transpondeurs...) et de services spécifiques (aide au débouillage, sevrage, poulinage, préparation à la vente...). Ces stations sont soit ouvertes toute l'année soit durant la seule saison de reproduction (mars à juillet). Les missions étaient assurées par du personnel qualifié des Haras nationaux.

Ces missions relèvent d'abord de principes. La réduction continue des effectifs et des crédits de fonctionnement interroge sur la capacité de l'IFCE à assumer l'ensemble de ces missions au bénéfice de la filière.

Quant au **GIP France Haras**, il est chargé des activités relevant du secteur marchand et concurrentiel, en l'occurrence les prestations de services dans le domaine de la reproduction, l'identification de terrain, les services aux éleveurs... et s'appuiera donc sur les centres techniques encore opérationnels. Ce GIP pourra également proposer des services aux professionnels de la filière, tels que l'offre d'une génétique collective nationale, le transport de semence, l'accompagnement et le développement de bonnes pratiques en matière de reproduction ou l'appui à la conduite de certaines politiques de l'État dans le domaine de l'élevage.

Administrativement, le GIP France Haras a débuté sa mission le 1^{er} janvier 2011. A ce titre et fin 2010, l'ensemble du parc « étalons » des ex-Haras nationaux, soit 809 étalons, a ainsi été transféré au GIP France-Haras. Néanmoins, ce GIP n'est pour l'instant pas opérationnel. A titre transitoire, ces activités sont actuellement toujours réalisées par le personnel de l'IFCE, à travers les centres techniques déployés dans les territoires, pour le compte du GIP France Haras. Cette solution, limitée dans la durée, vise à organiser d'ici le 31 décembre 2014 le transfert définitif des centres techniques vers des opérateurs privés. Dans le cas contraire, ces centres techniques seront purement et simplement fermés.

- **Evolution de l'intervention de l'Etat au bénéfice de la filière**

- *Les enveloppes budgétaires affectées*

En 2009, le Ministère de l'Agriculture consacrait environ **56 millions d'euros** en faveur de la filière équine (hors secteur des courses) (cf. figure n°10). Compte tenu de sa spécificité, la filière équine perçoit également des subventions du Ministère des Sports, (7,2 millions d'euros en 2011 via l'IFCE).

L'intervention de l'Etat au bénéfice de la filière est en forte diminution ces dernières années par application de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Cela concerne indifféremment les crédits alloués aux associations de race, les subventions de fonctionnement attribuées aux associations à dimension nationale, les subventions allouées à l'institution publique IFCE, les encouragements distribués lors des concours d'élevage, les primes octroyées pour les compétitions équestres FFE ou les crédits affectés à la filière en région par le biais du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 (CPER). Il est à noter que seulement cinq régions françaises (la Bourgogne, les Pays de la Loire, la Lorraine, la Basse Normandie et Champagne-Ardenne) bénéficient d'une ligne de crédit spécifique au titre des CPER 2007-2013 pour soutenir la filière équine.

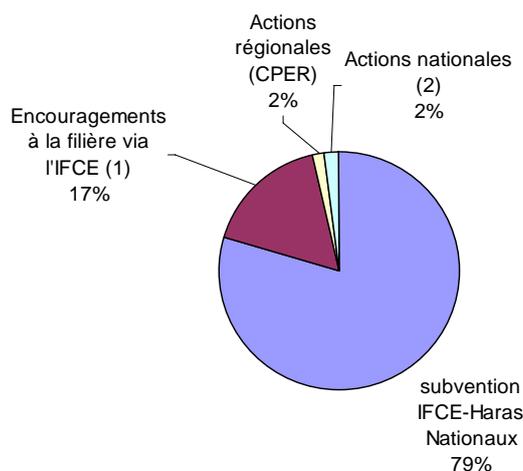
Globalement, l'intervention de l'Etat subit en 2011 une réduction de 26 % de la ligne budgétaire affectée au soutien de la filière équine (hors IFCE) selon les éléments de politique budgétaire présentés le 15 décembre dernier par le Ministère de l'Agriculture, avec en particulier une diminution de l'enveloppe « encouragements » programmée, affectée aux concours de chevaux de selle et poneys, de 43 % et aux opérations d'élevage de 20 % (Source : MAAPRAT).

Par ailleurs, 2011 devrait être une année de transition puisqu'une mission publique, coordonnée par la Société mère du cheval de selle, nouvellement créée, devra présenter un ensemble de propositions sur le mode de répartition et la gestion des encouragements destinés aux chevaux de selle et aux poneys pour les années à venir. Pour 2012, les prévisions ministérielles tablent encore sur une diminution de 24 % des crédits apportés à la filière (hors soutien IFCE).

En résumé, dans un contexte d'application de la RGPP et de réduction de la dépense publique, le soutien à la filière équine se limitera à quelques actions et se concentre sur certaines régions, dont la Bretagne ne semble pas faire partie. L'Etat poursuit également sa réforme :

- d'une part en créant un nouveau fonds de 3 millions d'euros en 2011 en faveur de l'élevage dans les filières trait, chevaux et poneys de sport. Ce fonds sera alimenté à partir des gains des paris hippiques et sera géré par la Société Hippique Française (SHF) société mère fédératrice du monde de l'élevage. Cette intervention viendra compenser très partiellement le désengagement progressif et direct du Ministère de l'agriculture au bénéfice des associations nationales de races ou pour l'organisation des concours d'élevage.
- d'autre part par une réflexion sur l'évolution de l'organisation des courses hippiques, mission confiée par le Premier ministre, le 7 juillet dernier à Monsieur Daniel Augereau, fondateur de l'Association des éleveurs de chevaux de courses de l'Ouest (ASSELCO).

Figure n° 10: Financements publics en faveur de la filière équine (hors secteur des courses) (Source: IFCE/SIRE, 2009)



(1) : Les encouragements à la filière sont octroyés par l'IFCE. Ils représentent les subventions destinées à la filière « sport, loisir, travail », dont l'élevage des chevaux de trait et la production de viande. Sont exclues de ces primes, les courses hippiques. Ces crédits sont attribués aux structures (associations nationales de races et fédérations les regroupant), aux associations ayant un rôle national et d'intérêt général (Handi-cheval, Ligue de protection du cheval, Institut du droit équin), aux primes aux compétitions équestres organisées sous l'égide de la Fédération française d'équitation et, enfin, aux primes octroyées lors des concours d'élevage.

(2) : Les actions nationales recouvrent essentiellement l'aide aux associations à dimension nationale, aux investissements structurants et le soutien au Pôle de compétitivité (région Basse-Normandie).

o *Le Fonds EPERON : le soutien financier des projets structurants*

Depuis 2005, un fonds « d'Encouragement aux Projets Equestres Régionaux ou Nationaux » (EPERON) a été mis en place, à l'initiative des professionnels et appuyé par l'Etat. Ce fonds privé participe au financement de projets structurants et innovants. Il est sous la responsabilité des acteurs de la filière. Ce fonds est redistribué au profit d'actions nationales ou régionales propres à promouvoir l'ensemble des activités équinnes hors secteur courses. Il est alimenté par un prélèvement sur les enjeux réalisés lors des courses hippiques.

Géré par la Fédération Nationale des Courses Françaises (FNCF), ce fonds a attribué 8,9 millions d'euros en 2010 pour une demande potentielle de 21 millions d'euros. Selon le comité d'engagement du Fonds EPERON, le nombre de dossier s'est stabilisé depuis la mise en place du dispositif (soit un peu plus d'une centaine de dossiers traités chaque année), mais l'ampleur des demandes dépasse largement sa capacité de financement.

o *Une contribution majeure des courses hippiques au financement de la filière et à l'économie nationale*

L'Etat effectue annuellement un prélèvement légal, versé au budget général, sur le montant total des enjeux PMU et PMH, équivalent à 12 % en 2009 soit 1,12 milliard d'euros. Une part des enjeux est également perçue par l'institution des courses françaises, soit 13 % du montant total (1,25 milliard en 2009). Les sociétés de courses et leurs sociétés mères disposent ainsi de moyens sans commune mesure avec les autres composantes de la filière équine.

Le PMU, représentant près de 9,5 milliards d'euros d'enjeux en 2009, constitue ainsi le premier contributeur au financement de la filière cheval, à hauteur de 80 % des ressources de celle-ci, selon le rapport 2010 du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE).

L'ouverture récente à la concurrence du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, définie par la loi du 12 mai 2010, modifie les principes de reversement à la filière équine. Elle a suscité de fortes inquiétudes en raison d'une perte de parts de marché éventuelle du PMU, ce qui laissait craindre une diminution des sommes reversées à la filière. En effet, cette loi a permis d'agréer, en plus du PMU, 7 opérateurs nouveaux pour les paris hippiques. Néanmoins et selon un premier bilan partiel, il semblerait que cette réforme a contribué à renforcer le financement de la filière en raison d'aménagements opérés sur la fiscalité des paris hippiques. La loi a notamment imposé pour chaque opérateur le paiement au profit des Sociétés de courses d'une redevance assise sur les sommes engagées par les parieurs. Le taux de redevance a ainsi été établi à 8% par décret du 3 août 2010.

▪ Perspectives et enjeux de la filière

La filière équine est aujourd'hui en profonde mutation, l'image même du cheval évolue dans notre société. Le cheval est aujourd'hui plus considéré comme un animal de compagnie et de loisir que comme un animal de travail ou de rente. Cette évolution d'image s'est amplifiée notamment par le développement ou « la démocratisation » de l'équitation, illustrée par une progression constante du nombre de pratiquants. D'ailleurs, une récente proposition de loi, déposée à l'Assemblée nationale et soutenue par les défenseurs du bien-être animal, visait à conférer au cheval le statut d'animal de compagnie. Cette modification de statut n'est pas anodine et fait l'objet parallèlement d'une forte opposition du monde de l'élevage et des courses. En effet, cela contribuerait à mettre en péril à la fois la filière de production de viande chevaline mais aussi toutes les activités liées aux secteurs des courses et du sport.

En conséquence, face à une filière en pleine évolution et le constat du désengagement progressif de l'Etat, tant financier que structurel, le Comité Economique, Social et Environnemental (CESE), exprimait en juin 2010 un avis sur les enjeux et les perspectives de la filière équine en France.

Constatant une absence de stratégie collective due en particulier à une hétérogénéité des activités de la filière, mais conscient par ailleurs de son fort potentiel de développement, le CESE préconisait un large éventail d'actions concrètes répondant à trois grands objectifs :

- conforter la filière en la structurant,
- former et développer de l'emploi dans les métiers du cheval,
- favoriser les nouvelles utilisations du cheval (cheval utilitaire...) ou en relancer de plus anciennes.

II La Filière équine en Bretagne

II.1 Présentation socio-économique de la filière

- La Bretagne : 4^{ème} région équine de France

Avec près de 4 500 entreprises équines dont plus de 80 % relevant de l'élevage, la Bretagne est la 4^{ème} région équine de France avec un chiffre d'affaires global estimé en 2010 par les réseaux professionnels à 460 millions d'euros toutes activités confondues dont 310 millions pour les seuls paris. D'après les résultats d'enquêtes menées par l'observatoire économique et social régional en 2006, le chiffre d'affaires pour les seules activités agricoles (100 millions d'euros) se répartissait de la façon suivante :

- Structures équestres :	39 %
- Elevage :	30 %
- Activités « Entraînement » :	20 %
- Cavaliers professionnels :	5 %

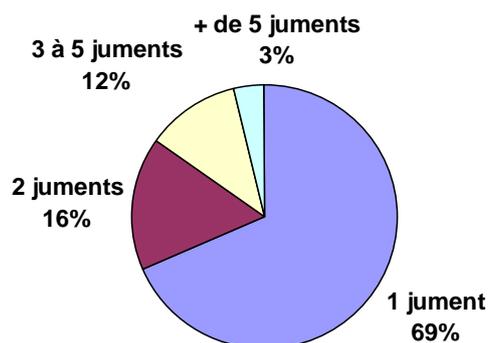
La filière équine bretonne démontre une bonne dynamique économique en particulier dans le domaine de la pratique équestre de loisir et sportive, et notamment dans les disciplines de l'attelage et de l'endurance avec un effectif de cavaliers licenciés en progression. Elle emploie plus de 3 500 équivalents temps plein soit près de 6 000 emplois (données OESCR 2006).

Cette dynamique se traduit notamment par une croissance de l'emploi salarié plus élevée que dans d'autres régions françaises (+33 % entre 2000 et 2008) soit un total d'environ 850 salariés auxquels s'ajoutent des emplois directs non agricoles liés aux activités connexes : vétérinaires, entreprises de maréchalerie, emplois liés à l'organisation des paris, fournisseurs (sellerie, équipements, alimentation), l'industrie hippophagique (boucheries), les transports, les médias, la recherche, les assurances... L'emploi salarié se concentre ainsi essentiellement dans les centres équestres (78 % des salariés) et dans le secteur des courses hippiques (19 % des salariés).

- Une activité d'élevage bien ancrée
 - *La Bretagne dans le peloton de tête des régions d'élevage françaises*

La Bretagne est la 3^{ème} région française avec 3 400 élevages (chiffres 2010), répartis de manière assez homogène sur les quatre départements bretons. Elle se situe derrière la Basse Normandie (7 500 élevages) et les Pays de la Loire (4 700 élevages), deux régions particulièrement dynamiques en secteur équin. Ce chiffre est plutôt stable depuis vingt ans mais avec une tendance à la baisse. En terme d'effectifs, la Bretagne compte **38 000 équidés** recensés en exploitations agricoles et établissements équestres (estimés à 50 000 en intégrant ceux détenus par des particuliers). On considère toutefois que la majorité des élevages s'inscrit hors de toute activité professionnelle. L'essentiel des élevages bretons demeure de petite dimension. En moyenne, on comptabilise environ deux poulinières par élevage (1,8) en dessous de la moyenne française établie à 2,16 (cf. figure n°11). La Bretagne est aussi le berceau d'une des neuf races françaises de cheval de trait, le cheval breton. Cette identité patrimoniale peut être considérée comme un des atouts de la région.

Figure n° 11 : Effectif d'élevage par taille (nombre de juments saillies), Bretagne
(Source IFCE/SIRE, 2010)

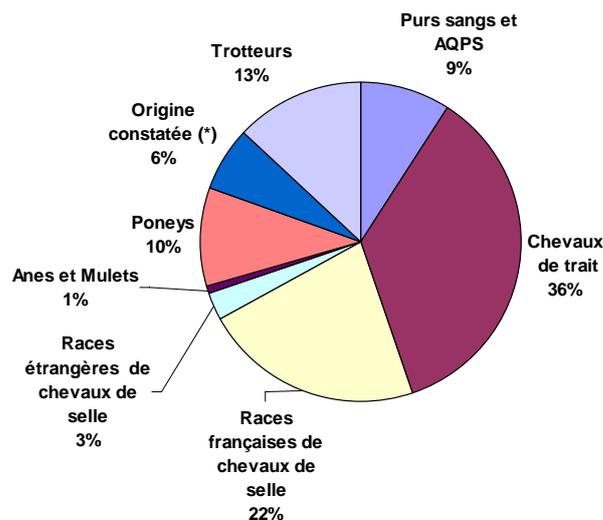


o *Un potentiel de production diversifié*

La Bretagne est la 5^{ème} région française pour le nombre de naissances annuelles d'équidés. Elle compte plus de 4 100 nouvelles immatriculations en 2010 (la Basse-Normandie étant 1^{ère} avec près de 12 000 naissances annuelles et les Pays de la Loire 2^{ème} avec près de 6 700 naissances), auxquelles s'ajoutent 1 900 naissances d'équidés d'origine non constatée (sans origine connue).

Depuis dix ans, on constate une bonne stabilité du nombre de naissances annuelles. Néanmoins, la tendance est plutôt à la baisse en particulier au niveau des races de trait et de selle. La Bretagne se caractérise par une prédominance des races de chevaux de trait (cf. figure n°12).

Figure n° 12: Répartition des naissances par race d'équidés, Bretagne
(Source : IFCE/SIRE, 2010)



* Origine Constatée : Sont définis comme chevaux d'Origine Constatée, les poulains issus d'un étalon approuvé et une saillie déclarée mais dont le croisement n'est pas reconnu par un stud-book, et les poulains issus d'un étalon non approuvé ou d'une saillie non déclarée.

o *Un potentiel de reproduction stable, dominé par le cheval de trait*

La Bretagne est la 6^{ème} région française pour l'effectif de poulinières saillies, soit 6 200 poulinières (données 2010), chiffre quasiment stable depuis 1999 (c'est pratiquement trois fois moins qu'en Basse-Normandie). La majorité du cheptel est représenté par la race cheval de trait breton et les races françaises de chevaux de sang :

- 1 300 poulinières en secteur courses (Pur Sang, AQPS, trotteurs) soit la 3^{ème} région française,
- 2 500 poulinières en secteur sport (selle, poney, autre sang) soit la 6^{ème} région,
- 2 400 poulinières en secteur trait et ânes soit la 4^{ème} région.

La Bretagne bénéficiait également des services de 81 étalons dits « nationaux » (données 2010), sous responsabilité historique des Haras nationaux, stationnés dans les centres techniques ou hébergés chez des éleveurs (dont 70 % chevaux de trait) et 477 étalons privés (dont 32 % de race de trait, 23 % de race de selle français, 24 % de race de poneys). 70 à 80 % des saillies, toutes races confondues hors secteur trait, sont réalisées par des acteurs privés.

Seul le secteur trait était encore fortement soutenu par l'étalonnage public puisqu'une saillie sur deux était assurée par des étalons appartenant à l'IFCE. Néanmoins, cette intervention publique ne cesse de diminuer car elle était encore estimée à près de 63 % en 2005.

Il est à noter une augmentation des saillies étrangères d'étalons de sport malgré des tarifs proposés 20 % plus chers en moyenne.

- La Bretagne : une région de tradition de courses hippiques

La Bretagne est une région à forte concentration d'hippodromes (3^{ème} région française avec 28 établissements sur les 246 hippodromes français). Les principaux sont situés dans le nord-ouest et le sud-est de la Bretagne et peuvent quasiment tous accueillir des courses de trot et de galop (cf. figure n°13).

Un hippodrome sur quatre n'organise qu'une réunion par an. On dénombre parmi eux seulement trois hippodromes de catégorie régionale ou de niveau 1 pouvant accueillir des courses support de paris PMU : Maure de Bretagne, St Brieuc et Saint-Malo. Une centaine de réunions hippiques est organisée annuellement en Bretagne accueillant près de 75 000 visiteurs. Les courses génèrent annuellement près de 70 millions d'euros dont plus de 96 % issus du seul PMU.

Les Bretons parient peu sur les courses hippiques. En moyenne 100 euros sont misés par habitant et par an (contre 130 € en moyenne en France) dans 491 points de vente PMU recensés en Bretagne.

Figure n° 13 : Répartition des hippodromes bretons et nombre de réunions organisées en 2008
(Source : Direction de l'Economie - Région Bretagne)



Les activités d'entraînement de chevaux de courses sont bien développées avec 169 entraîneurs (6^{ème} région française) dont 62 en Ile-et-Vilaine.

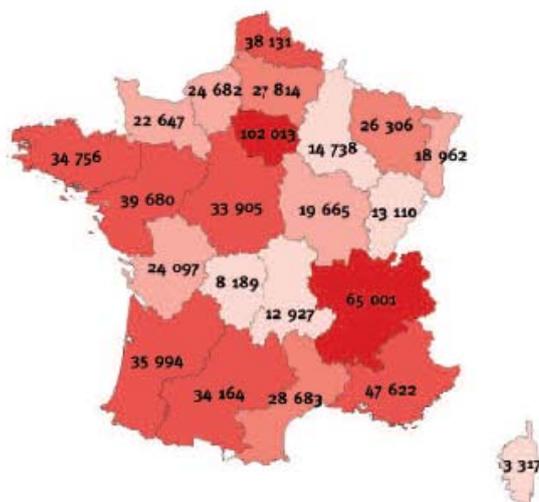
Néanmoins, peu de chevaux de courses sont entraînés en Bretagne, 593 trotteurs et 305 galopeurs (données AFASEC 2010), soit moins de 4 % des chevaux de courses entraînés en France. La Bretagne est très loin derrière les Pays de la Loire et la Basse-Normandie où stationnent dans chaque région près de 6 500 chevaux de courses.

L'entraînement en trot est surtout localisé en Ile-et-Vilaine, département comptant une importante activité d'élevage de trotteurs. C'est dans ce département que l'on trouve le plus grand nombre d'élevages à « gros effectif » (10 élevages ont plus de 5 juments de race trotteur français). Des haras privés existent et leurs étalons saillissent en moyenne 40 juments alors que dans d'autres départements, les rares étalons de courses ne saillissent qu'une dizaine de juments par an. Quant au galop, il concerne plutôt les Côtes-d'Armor et le Morbihan.

- Loisirs et sports équestres : fort développement de la pratique équestre

La pratique de l'équitation connaît un fort développement depuis une dizaine d'année en Bretagne avec une progression du nombre de licenciés de + 70 % en 9 ans. De 20 000 licenciés en 2001, ils étaient près de 35 000 en 2008, situant la Bretagne au 7^{ème} rang français (cf. figure n°14), ce qui représente environ 10 cavaliers licenciés pour 1 000 habitants. La région se situe dans la tendance française. Renforçant cette dynamique, de nombreuses disciplines émergent comme l'équitation Western, le Hunter, l'endurance, l'attelage.

Figure n° 14 : Répartition des effectifs licenciés « équitation », France
(Source IFCE/SIRE, saison 2008-2009)



Le Comité régional d'équitation de Bretagne (CREB), affilié à la Fédération Française d'Equitation, représente ainsi la 3^{ème} fédération sportive en Bretagne derrière le football et le tennis, en nombre de licenciés (cf. figure n°15).

Figure n° 15 : Effectif licenciés selon différentes disciplines sportives en Bretagne - Saison 2009-2010 (Source : Service des sports - Région Bretagne)

Rang	Discipline	Licenciés	Club	% de femmes	% – de 18 ans
1	Football	141 678	1 187	2,74 %	46,68 %
2	Tennis	46 891	415	30,91 %	56,34 %
3	Equitation	34 756	396	81,25 %	73,62 %
4	Basket ball	29 794	259	44,70 %	66,40 %
5	Judo	28 644	299	25,68 %	75,57 %

Cet engouement pour la pratique équestre ne montre pas de signe d'essoufflement et l'on constate une tendance forte au rajeunissement des licenciés, à la différence des autres disciplines : 30 % ont moins de 10 ans ; 73 % ont moins de 18 ans et la pratique est très féminine avec plus de 80 % de femmes inscrites.

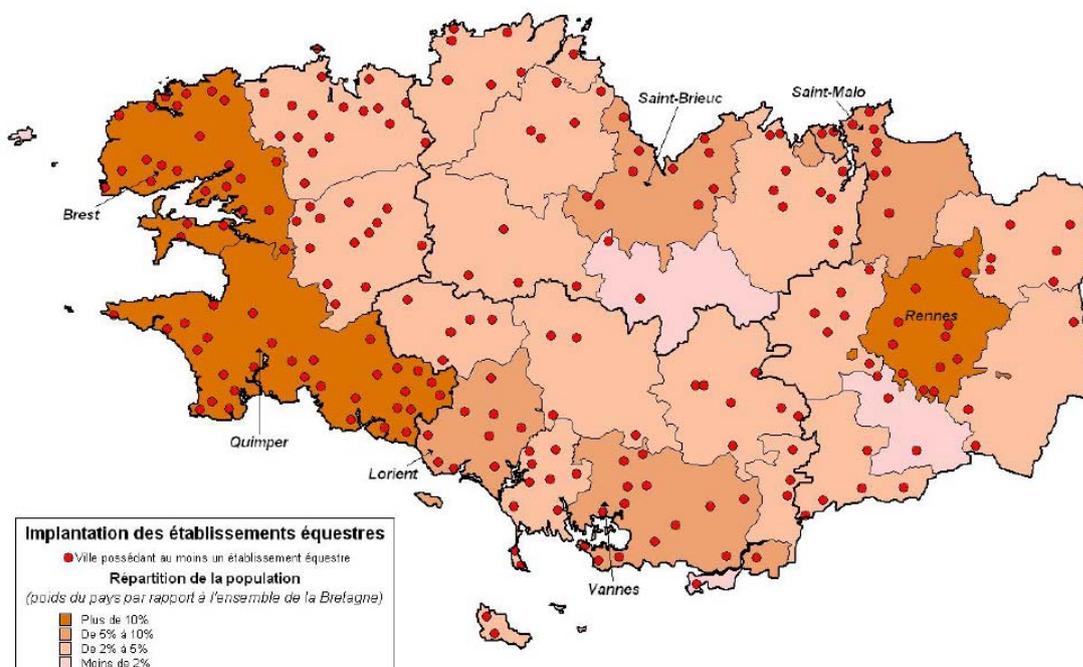
C'est l'équitation sur poney qui connaît la plus forte progression (avec un nombre de licenciés multiplié par deux en 10 ans). Cette activité concerne plus de la moitié de l'effectif licencié, contre 42 % en moyenne en France et se prête bien aux jeunes pratiquants.

o *Développement important des établissements équestres*

Pour répondre à cette demande croissante, le nombre d'établissements équestres n'a cessé d'augmenter depuis 10 ans (+ 40 %). Il s'agit aussi bien de centres équestres, poney clubs, centres de tourisme équestre, écuries de propriétaires, fermes équestres, associations de cavaliers.

La Bretagne compte aujourd'hui 396 établissements équestres affiliés à la FFE, soit un centre équestre pour 8 000 à 9 000 habitants. C'est un secteur très dynamique, générateur d'emploi : 80 % des établissements ont l'intention d'investir à court ou moyen terme. 85 % des établissements emploient moins de 5 personnes selon l'étude conduite par le GREF Bretagne courant 2010. Ces établissements sont répartis de façon assez disparate (cf. figure n°16) avec un rapport de 1 à 5 sur le nombre de centres par commune et avec plutôt une forte répartition sur les franges littorales, dans le département du Finistère et autour des grandes villes. Les activités d'enseignement et d'animation équestres constituent les activités principales de ces structures. En complément d'activité, elles peuvent également assurer des prestations de tourisme équestre, de pension et d'entraînement au bénéfice de propriétaires de chevaux.

Figure n° 16: Répartition des établissements équestres en Bretagne 2010



Source : données enquête "Secteur équestre : besoins en emplois et qualifications" / GREF Bretagne

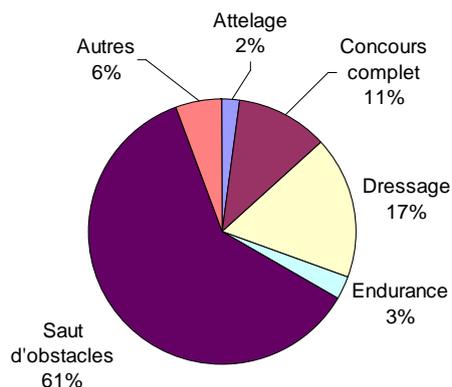
NB : les données concernent les communes ayant un ou plusieurs centres équestres

o *En matière de compétition équestre*

20 % seulement des licenciés pratiquent la compétition avec une densité plus forte de compétiteurs dans le Finistère (2 700 compétiteurs sur 9 600 licenciés). En matière sportive, les résultats sont régulièrement satisfaisants avec une année 2010 très positive voire exceptionnelle : une médaille d'argent au dernier Championnat d'Europe d'endurance en catégorie junior et de nombreuses médailles en Championnat de France toutes disciplines et catégories confondues.

La Région Bretagne a accueilli 3 900 compétitions équestres au cours de la saison 2009-2010 (8^{ème} région française) engageant plus de 70 000 partants pour un total de plus d'un million d'euros de gain (9^{ème} région française). Les activités en compétition équestre sont en constante progression avec une prédominance des épreuves de saut d'obstacles (cf. figure n°17).

Figure n° 17 : Répartition des compétitions équestres par type d'épreuve, Bretagne
(Source : IFCE/FFE, saison 2009-2010)



Quelques épreuves de niveau régional sont organisées chaque saison avec notamment un circuit de compétitions de haut niveau en Concours de Saut d'Obstacle (CSO) : St Brieuc, Montfort sur Meu, Rennes la Prévalaye, Pontivy, et surtout Dinard organisant des Concours de saut d'obstacles de niveau international, ou en endurance (Corlay, Coatelan, Huelgoat, Sylfiac, Le Pertre, Landivisiau).

o *En matière de tourisme équestre : un outil unique en France, l'Equi-Breizh*

La pratique du tourisme équestre s'est, elle aussi, beaucoup développée, comme partout en France, avec une augmentation de plus de 50 % du nombre de licenciés depuis 2001.

La Bretagne dispose d'un outil de randonnée unique en France qui contribue à la notoriété du tourisme équestre en Bretagne, l'Equi-Breizh (cf. figure n° 18). Cet itinéraire balisé, long de 2 500 kilomètres fait le tour de la Bretagne et permet aussi de réaliser deux boucles en diagonale : la première relie d'est en ouest Paimpont aux Montagne Noires ; la deuxième du nord au sud, relie Saint-Brieuc à Josselin.

Un réseau associatif dense, composé de nombreux bénévoles au niveau de chaque département, permet d'entretenir les sentiers et de les rendre accessibles tout en assurant la continuité des itinéraires. Cet outil connaît ces dernières années un défaut d'animation et de suivi qui ne permet pas d'accompagner efficacement le développement du tourisme équestre à la hauteur de ses potentialités. Malgré tout, de nombreux sentiers équestres et itinéraires infrarégionaux balisés existent par ailleurs dans toute la Bretagne.

Figure n° 18 : Carte « Equi-Breizh »
(Source : CRT Bretagne)



Mais le développement de ce secteur en Bretagne nécessitera, à court terme :

- un réseau d'infrastructures performant et identifié (parcours, hébergements, itinéraires spécifiques à l'attelage...) sur lequel les exploitants agricoles peuvent s'investir dans le cadre de projets de diversification (hébergement chevaux et cavaliers, restauration...),
- une disponibilité de chevaux de qualité,
- la construction d'une offre commerciale professionnelle,
- et globalement la mise en œuvre d'une stratégie régionale intégrant l'ensemble des acteurs partie prenante.

▪ **Commercialisation des chevaux : un marché dynamique, excepté le secteur de la viande chevaline**

○ *Bonne dynamique sur le marché du poney en Bretagne*

La Bretagne avec près de 6 500 renouvellements de cartes d'immatriculations⁵ en 2009, démontre une bonne dynamique en terme de transactions (achats d'équidés par des propriétaires localisés en Bretagne) et se positionne au 5^{ème} rang français.

Les achats en Bretagne concernent principalement des équidés à orientation selle (66%), à l'identique du territoire national. La région se démarque toutefois, au sein du secteur selle, par la dynamique des achats de poneys qui représentent à eux seuls 25% des achats.

En France, Les importations de chevaux de races de selle se sont fortement développées depuis 1999. Il s'agit d'une concurrence directe à la production française car la part des jeunes chevaux est importante, les chevaux de 2 à 4 ans représentent plus de 40% des importations et cette tranche d'âge se développe fortement.

Face à cette concurrence, essentiellement d'origine européenne, avec en tête des pays exportateurs comme l'Irlande, la Grande-Bretagne et les Pays-bas, la profession s'organise et met en place des ventes collectives pour faciliter la commercialisation de l'élevage breton.

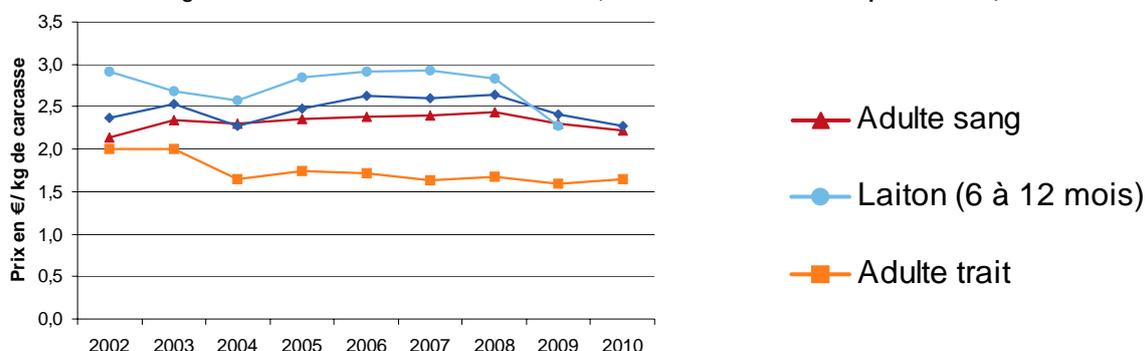
○ *Un marché de viande chevaline en situation difficile*

Avec 17 boucheries chevalines, la région Bretagne dispose d'un circuit de distribution et de transformation réduit : on dénombre 5 boucheries par million d'habitants contre environ 14 au niveau national. La région compte 7 abattoirs habilités pour l'abattage de 700 équidés par an.

La Bretagne est productrice de chevaux de boucherie mais en consomme peu elle-même. La plupart de la production, soit 80% des poulains de trait nés en Bretagne, est exportée sur pieds, principalement vers l'Italie.

Mais la tendance actuelle est plutôt à une baisse des volumes, face à une concurrence des pays de l'est de l'Europe (en particulier la Pologne) et de l'Espagne, avec des prix à la production sur les viandes de laitons (poulains de trait de moins d'un an) et de poulains à la baisse (cf. figure n°19). Les nouvelles normes liées au bien-être animal, notamment sur les modalités de transports d'animaux impactent également le coût de la commercialisation à l'export. En 2009, le prix moyen des poulains n'était que de 400 euros l'unité.

Figure n° 19 : Prix entrée abattoir (Source : INTERBEV équin, 2010)



⁵ Chaque équidé immatriculé possède une carte de propriété qui est systématiquement mise à jour à chaque changement de propriétaire ; la base SIRE enregistre les renouvellements : ainsi, sur une période donnée on peut comptabiliser l'ensemble des transferts de propriété (vente, cession, don,...). On estime qu'environ 94% des mises à jour de cartes d'immatriculation par le SIRE correspondent à de réelles transactions financières d'équidés.

II.2 Conséquences de l'évolution de la politique du Cheval en France sur l'organisation de la filière équine en Bretagne

▪ *Création des Syndicats Mixtes*

Dès 2004, anticipant la restructuration des Haras nationaux, le Conseil régional, en partenariat avec les Conseils généraux du Morbihan et des Côtes d'Armor et les collectivités locales (Communautés de Communes « Lamballe communauté », Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient « Cap l'Orient » et les Communes d'Hennebont et de Lamballe) se sont mobilisées et ont exprimé la volonté de maintenir des missions de service public sur les deux sites existants des Haras nationaux. Cet engagement politique des collectivités territoriales a permis le maintien des deux sites dans la définition du schéma national en 2004, avec des garanties sur la présence effective de moyens et de personnels IFCE. Ce maintien des deux pôles s'explique par la forte mobilisation politique et professionnelle et la conséquence de la création de syndicats mixtes pour chaque site, fin 2006 et début 2007 (cf. chapitre II.3.3).

La disparition de l'IFCE sur les activités d'étalonnage et d'identification de terrain à partir des sites de Lamballe et d'Hennebont, ce dernier disposant par ailleurs d'un centre de congélation, est source de forte inquiétude sur l'activité des sites et les services apportés au secteur de l'élevage.

▪ *Redéfinition des missions IFCE en Bretagne*

Conséquence de la restructuration au niveau national des établissements publics équestres, l'IFCE n'assurera plus en Bretagne les actions définies comme relevant du secteur marchand et concurrentiel et qui sont dévolues dorénavant au GIP-France Haras (prestations de services dans le domaine de la reproduction, appui technique aux éleveurs, identification de terrain) à compter du 1^{er} janvier 2015.

Selon le Ministère de l'Agriculture, ces activités devront être transférées à des structures, locales, collectives ou individuelles, autonomes à terme financièrement. A défaut, et concrètement sur le terrain, les 3 centres techniques saisonniers (Landivisiau, Corlay et Lohéac) et les 2 stations permanentes (Hennebont et Lamballe), qui accueillent encore fin 2010 près de 30 chevaux, seront fermés pénalisant notamment les activités d'étalonnage autour du Cheval Breton. Par ailleurs, plus de 30 personnes, de catégorie C pour l'essentiel, sont concernées par cette fermeture (16 à Lamballe et 15 à Hennebont). Elles subissent au quotidien, depuis près de cinq ans, ce profond bouleversement avec beaucoup d'incertitudes quant à leur avenir professionnel.

Ce repli stratégique annoncé ne sera pas sans conséquences sur l'activité d'étalonnage. Ainsi, le transfert des centres techniques au secteur « privé » risque d'être dévastateur pour le secteur du cheval de trait. En effet pour l'année 2009, près de 50 % de l'activité étalonnage en jument de trait a été réalisé par des étalons nationaux avec le bénéfice d'un tarif d'étalonnage avantageux et de services à domicile adaptés. A ce titre, la Région Bretagne a déjà interpellé l'Etat et souligné les conséquences défavorables que pourraient induire ce retrait en matière de moyens affectés au développement de la filière et plus particulièrement pour le Cheval Breton. Ce transfert s'effectue hors de toute considération des réalités locales et économiques. La conservation des races, de la biodiversité et de l'amélioration génétique qui relève pourtant des missions de service public de l'IFCE, n'est plus garantie, en particulier sur les races de trait considérées comme menacées. Seul l'objectif de transfert des centres avant fin 2014 semble être recherché (cf. courrier de l'IFCE au Conseil régional du 10 juin 2011).

Selon l'IFCE et sur la base des seules missions de service public retenues, les deux sites à vocation régionale que sont Lamballe et Hennebont, conserveront *in fine* des missions de formation, d'appui à la filière, d'aide à la commercialisation et à la valorisation notamment à l'international, d'appui aux sports de haut niveau (avec l'ex-Ecole Nationale d'Equitation, ENE Saumur) et de mise en place d'une dynamique territoriale (événementiel...), avec des spécificités particulières propres à chacun des sites (actuellement en cours de définition). Ces missions pourraient encore être amenées à évoluer, et l'on peut s'interroger sur la pérennité d'une présence effective de l'IFCE en région.

Cette réforme issue de la RGPP est à mettre en parallèle de la forte réduction des crédits publics d'Etat au bénéfice de la filière (cf. annexe).

▪ En matière de schéma de développement de la filière équine en Bretagne

Jusqu'à présent, il n'existait pas de véritable politique régionale du cheval en Bretagne impliquant conjointement la Région Bretagne et les acteurs de la filière. Toutefois en 2007, à la demande de la Région Bretagne et de l'Etat, le Conseil des Equidés de Bretagne, avec l'appui des Haras nationaux, avait réactualisé un schéma de développement de la filière hippique esquissé en 2003. Sur la base d'un diagnostic des activités équines en Bretagne et une analyse stratégique de la filière, ce schéma définissait un certain nombre d'axes prioritaires complété par un programme d'actions et d'indicateurs d'évaluation. Le document identifiait 6 axes de progrès majeurs :

- La sélection, la qualité des produits et la valorisation,
- Les services collectifs (prestations de services dans le domaine de la reproduction d'étalonnage des Haras nationaux),
- La recherche et l'innovation,
- La formation au bénéfice du développement,
- Le renforcement de la connaissance, notamment macro-économique de la filière en s'appuyant sur l'OESC Régional,
- Le développement des marchés (politique sportive de masse, prospection marketing, offre de tourisme équestre...).

Ce schéma n'a pas été mis en place, car la part Etat de son financement au titre du CPER 2007-2013, n'a pas été versée en complément de la part des collectivités locales (Région, départements...).

II.3 Présentation des acteurs à dimension régionale

A l'image de la filière équine française, le secteur hippique breton souffre d'un manque de structuration car il est constitué de nombreuses familles (tourisme équestre, poney, cheval de sport, cheval de course, cheval lourd...).

Outre les structures institutionnelles comme l'IFCE, la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne et les établissements de formation publics ou privés qui proposent des formations équestres, on recense un nombre important de structures associatives ou syndicales, locales, départementales ou régionales défendant des intérêts différents parfois divergents.

C'est la raison pour laquelle, dans un souci de lisibilité et de compréhension, seront uniquement présentés les acteurs à dimension régionale susceptibles d'être représentatifs d'une même famille.

II.3.1 Le Conseil des Equidés de Bretagne (CEB)

Depuis avril 2001, la filière s'est dotée d'une structure fédératrice interprofessionnelle, le Conseil des Equidés de Bretagne. L'association type loi 1901 a pour objet de rassembler les représentants de structures attachées à la production, la transformation, l'utilisation, la formation et la promotion des équidés en Bretagne et de valoriser l'impact de la filière sur l'économie, l'emploi et l'aménagement du territoire.

Le Conseil des équidés de Bretagne regroupe une quinzaine d'associations réparties en 6 collèges :

- Courses,
- Elevage, sport et loisir,
- Pratique équestre,
- Trait,
- Formation, développement et activités induites,
- Fournisseurs et prestataires de la filière.

Ce dernier collège a vocation, en outre, d'accueillir les organisations représentatives au niveau régional, des vétérinaires, des maréchaux-ferrants, des organisateurs de compétitions ou d'événements.

Le CEB représente les acteurs régionaux de l'hippisme en Bretagne auprès des différentes instances publiques et privées. Il stimule les relations entre toutes les familles du cheval et développe les liens entre la production et l'utilisation, coordonne les initiatives et les actions à entreprendre entre les différents partenaires de la filière au niveau régional.

Il a pour missions de mener des actions techniques de formation, d'information, de promotion en faveur de la qualité des productions et de leur commercialisation. Il participe, avec l'appui de l'IFCE, à l'actualisation des données macro-économiques de la filière dans le cadre de l'observatoire économique et social du cheval régional. Il joue aussi un rôle d'appui aux porteurs de projets régionaux dans le cadre des dossiers éligibles au Fonds EPERON.

II.3.2 Les acteurs bretons par secteur d'activité

- Secteur de l'élevage

- *La Fédération des Eleveurs de Chevaux de Sport de Bretagne (FEDEB)*

La Fédération des Eleveurs de Chevaux de Sports de Bretagne, membre du Conseil des Equidés de Bretagne, représente les éleveurs de chevaux de sport et selle de la région. Elle est affiliée à la Fédération Nationale du Cheval (FNC). Elle a pour mission d'améliorer et de développer l'élevage de chevaux de sport en Bretagne.

La FEDEB intervient sur les jeunes chevaux âgés de moins de 6 ans en organisant concours d'élevage et circuits de valorisation. Par ailleurs, la FEDEB assure l'organisation et le déroulement des concours « Modèles et Allures » pour les chevaux de sport, oriente et coordonne les actions régionales de formations professionnelles. Elle joue aussi un rôle important dans la promotion et la commercialisation de l'élevage breton en organisant des présentations et ventes amiables de chevaux de sport, en partenariat avec le Comité régional d'équitation de Bretagne (CREB).

La FEDEB est également un des principaux organisateurs français de ventes aux enchères publiques de chevaux de sport. Une vente est organisée chaque automne en Bretagne.

- *La Fédération Bretonne des Eleveurs et Utilisateurs de Poneys (FBEUP)*

La FBEUP est une structure régionale, membre du Conseil des Equidés de Bretagne, mais n'est pas rattachée à une fédération nationale. S'appuyant sur du bénévolat, elle assure l'organisation et le déroulement des concours d'élevage, des épreuves et labellisation inter races, la représentation et la communication régionale, la promotion d'événements nationaux.

- *Le Syndicat des Eleveurs du Cheval Breton (SECB)*

Le Syndicat des Eleveurs du Cheval Breton (SECB), membre du Conseil des équidés de Bretagne, syndicat professionnel agricole, est aussi une association nationale de race. Il rassemble les éleveurs et l'ensemble des personnes physiques ou morales concernées par la race. A ce titre, il représente la race du cheval breton auprès des intervenants et interlocuteurs institutionnels et en assure la promotion et l'expansion nationale et internationale.

Le syndicat a pour objectif de conduire et d'assurer l'orientation, la sélection et l'amélioration génétique des chevaux de race Bretonne. Dans ce cadre, il contribue d'une part à la tenue du Stud-book⁶ de la race, en collaboration avec les Haras nationaux, à la mise en œuvre d'actions de formation spécifiques de jurys, de testage et d'approbations d'étalons. Parallèlement, il conduit un programme d'élevage qui a pour objectif principal de produire une amélioration génétique de l'ensemble de la population équine en relation avec les tendances du marché.

En matière de promotion de la race, le SECB organise annuellement à l'automne un événement majeur « la semaine du cheval breton » avec comme point d'orgue le concours spécial de la race et le « concours vente » étalons auxquels assistent des acheteurs privés français et étrangers.

⁶ Un stud-book est un répertoire dans lequel sont inscrits tous les reproducteurs et poulains portant l'appellation d'une race ainsi que les naisseurs français.

- *Le Groupement des Producteurs de Chevaux Lourds (GPCL)*

Créé en 1982, le GPCL région Ouest Bretagne, membre du Conseil des équidés de Bretagne, est une coopérative agricole qui rassemble environ 400 éleveurs de Bretagne mais aussi d'autres régions périphériques. Elle a pour objet principal la commercialisation de chevaux sur pieds, principalement des poulains de race de trait, destinés à la boucherie. Environ 1 300 chevaux sont commercialisés annuellement, essentiellement exportés sur le marché italien pour l'approvisionnement de boucherie, via des grossistes.

Le GPCL coordonne et anime également un programme d'actions soutenu par la Région Bretagne s'articulant autour :

- du soutien technique à la production et à la commercialisation et à l'optimisation des circuits de distribution,
- de la promotion du cheval lourd (Salons, concours, site Internet),
- de l'organisation du concours spécial de la race du cheval breton,
- de la sélection (pointage, accouplement, réforme) et du programme d'élevage,
- de l'animation et de la structuration de la filière.

- *L'Association des Eleveurs de Chevaux de courses Autres que Pur Sang (AQPS) Normandie - Bretagne - Pays de Loire*

Cette association est plus communément dénommée AQPS-OUEST. Elle œuvre au bénéfice des activités de courses d'obstacles. Elle regroupe en son sein les éleveurs, les propriétaires de chevaux AQPS résidants dans les régions Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire. Elle a comme mission principale de valoriser l'élevage régional d'AQPS, au travers de diverses actions de promotion et de soutien technique. Elle est aussi être la représentante du Stud-Book AQPS auprès des instances et administrations en Bretagne, Basse-Normandie et Pays de la Loire.

- **Secteur des courses hippiques**

- *La Fédération Régionale des Courses de l'Ouest (FRCO) et l'Association des Eleveurs de Chevaux de Course de l'Ouest (ASSELCO)*

Le secteur des courses hippiques est représenté en région par des structures associatives, communément appelées « sociétés des courses », gérant les 29 hippodromes bretons. Ces sociétés de courses sont encadrées par la Fédération régionale des courses hippiques de l'Ouest (FRCO). La FRCO est chargée notamment de la bonne organisation des réunions de courses et de l'établissement du calendrier pour les 4 départements bretons auxquels s'ajoutent la Loire-Atlantique, la Vendée et les Deux-Sèvres. La FRCO définit les positions régionales sur les sujets communs au trot et au galop, et assure la bonne entente entre les sociétés de courses. Elle gère le groupement technique de l'ouest qui appuie les sociétés de courses tout au long de la saison.

Les éleveurs de chevaux de course quant à eux sont représentés par l'Association des Eleveurs de chevaux de Course de l'Ouest (ASSELCO), groupement régional rattaché au Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France, syndicat qui défend les intérêts des éleveurs dans tous les domaines : primes, avancées fiscales, organisation sanitaire, information, aides régionales...

- **Secteur des loisirs et sports équestres**

- *Le Comité Régional d'Equitation de Bretagne (CREB)*

Le Comité Régional d'Equitation, membre du Conseil des équidés de Bretagne, est l'organe déconcentré de la Fédération Française d'Equitation en région Bretagne. Il exerce son action à deux niveaux :

- au niveau sportif :
Il s'agit de missions traditionnelles d'encadrement et d'animation des activités sportives de toutes disciplines. Au chapitre des missions sportives, la réalisation du calendrier sportif annuel est une de leurs prérogatives majeures avec l'élaboration et la promotion d'épreuves sportives. Le CREB assure également des missions de formation, notamment des cavaliers, des juges et enseignants.

- au niveau politique :
Le CREB inscrit son action dans une logique de participation aux politiques d'aménagement du territoire et du développement social, économique et culturel. Il s'agit notamment de repositionner les activités équestres vis-à-vis des instances économiques, administratives et politiques de la Région ou du Département afin de favoriser le développement des établissements équestres.
- o *Le Comité Régional de Tourisme Equestre de Bretagne (CRTEB)*

Les missions du Comité régional de tourisme équestre sont exercées dans le cadre de la délégation accordée par la Fédération Française d'Equitation. Elles concernent en particulier la contribution à l'organisation de formations et d'actions de promotion des activités de tourisme équestre. Le CRTE, membre du Conseil des équidés de Bretagne, s'appuie depuis 2010 sur un nouveau comité directeur qui a pour objectif de redynamiser le tourisme équestre en Bretagne tout en s'appuyant sur les CDTE et les associations locales de cavaliers.

Le CRTEB travaille sur le développement d'une offre professionnelle de tourisme adaptée au marché. Il souhaite conforter la fréquentation et optimiser l'utilisation de l'Equi-Breizh, qui pour le comité demeure l'outil « phare » du tourisme équestre en Bretagne.

- o *L'Association du cheval Arabe Bretagne Endurance (ACA Bretagne Endurance)*

L'ACA Bretagne Endurance, membre du Conseil des Equidés de Bretagne, anciennement dénommée ABECE (Association Bretonne des Eleveurs de Chevaux d'Endurance), représente aujourd'hui les éleveurs et utilisateurs bretons de pur sang et demi-sang arabes et autres chevaux, quelle que soit leur race, pratiquant l'endurance⁷.

L'ACA Bretagne Endurance, outre sa mission de représentation, assure l'organisation de concours (concours de « Modèles et Allures » endurance et show équestre) et d'épreuves sportives internationales. Elle assure également, dans le cadre de ses missions, l'organisation des stages de formations (juges de concours) et de perfectionnement.

II.3.3 Les Pôles hippiques

- **Le Syndicat mixte du Haras de Lamballe (22)**

Le Syndicat mixte du Haras de Lamballe, créé le 1er juillet 2006, est le fruit d'un partenariat entre la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, Lamballe Communauté, et la ville de Lamballe. Il gère, entretient et valorise le site historique du Haras national incluant les équipements équestres, le patrimoine bâti et le parc équestre attenant. Il joue aussi le rôle d'interlocuteur de la filière équestre pour l'organisation de manifestations sur le site.

A ce titre, le Syndicat mixte organise et gère l'ensemble des services destinés au grand public : spectacles, expositions, animations pédagogiques, visites guidées... Il accueille également sur le site de nombreux stages et compétitions. Ces missions s'appuient sur une convention de partenariat et un protocole d'accord entre le Syndicat et l'IFCE définissant les obligations respectives de chacun. La réduction des activités de l'IFCE au regard de la réforme engagée ne sera pas sans conséquences sur l'animation des sites de Lamballe et d'Hennebont. Fin 2010, le site hébergeait encore près de 12 étalons pour assurer les activités d'étalonnage.

Le Syndicat mixte du Haras de Lamballe, souhaitant renforcer et diversifier les manifestations culturelles, sportives et artistiques, a pris l'initiative de lancer l'opération « Cheval en Penthièvre », projet de territoire qui vise à étendre la capacité d'accueil de tous les publics sur le site.

⁷ L'endurance équestre est une discipline qui consiste à parcourir, en compétition, de longues distances, tout en préservant la santé du cheval grâce à des contrôles vétérinaires réguliers : par ses résultats et son développement dans ce domaine sportif, la Bretagne est la 3^{ème} région française dans le domaine de l'endurance équestre.

Labellisée « pôle d'excellence rurale », cette opération est soutenue par l'Etat via le fonds national d'aménagement et de développement du territoire et par le fonds EPERON. Elle s'est traduite tout récemment par le réaménagement du manège du haras en lieu de spectacle et de sports équestres. D'autres projets sont en cours, comme la restauration des écuries du Haras, des travaux de sonorisation, d'éclairage et d'accessibilité du site ainsi que la réfection des entrées et la signalétique.

▪ Le Syndicat mixte du Haras d'Hennebont (56)

Pour s'adapter aux nouvelles exigences du marché, dès 1999, la Communauté d'agglomération du Pays de L'Orient et le Haras national d'Hennebont décident de valoriser le patrimoine bâti et arboré de 23 hectares du site. « L'Espace Découverte du Cheval en Bretagne » voit le jour dans le Haras d'Hennebont et sa gestion est confiée à la Sellor, société d'économie mixte du Pays de Lorient, partenaire incontournable du développement du tourisme local. Le domaine du Haras s'adresse désormais à une clientèle touristique, attirée par son musée et ses spectacles équestres.

Puis en 2007 est créé le Syndicat mixte du Haras national d'Hennebont auquel participent la commune d'Hennebont, la Communauté d'agglomération de Lorient (Cap L'Orient), la Région Bretagne et le Département du Morbihan. Il œuvre aujourd'hui au quotidien pour entretenir et valoriser le site en développant une activité d'animation événementielle et de promotion touristique. A l'identique du Syndicat mixte de Lamballe, ces missions s'appuient sur une convention de partenariat bipartite avec l'IFCE.

Comme pour Lamballe, le site hébergeait fin 2010 encore près de 12 étalons pour assurer les activités d'étalonnage.

Son objectif affiché est d'assurer la mutualisation des moyens et de réfléchir à l'avenir du site. Une phase d'étude a ainsi été lancée pour apporter au site des activités complémentaires, capables de le pérenniser.

L'Espace Découverte, qui emploie une quinzaine de personnes en pleine saison, connaît aujourd'hui un réel succès de fréquentation avec 25 000 à 30 000 visiteurs par an. Par ailleurs, les manifestations libres, telles que la parade des étalons, plus grand rassemblement d'étalons de Bretagne organisé chaque année en février, les journées du patrimoine ou les compétitions sportives, comme la semaine hippique d'Hennebont, drainent quelques 15 000 visiteurs.

Reconnu comme une scène nationale pour ses manifestations équestres d'été, le site d'Hennebont s'impose de plus en plus comme un lieu de spectacle vivant, mais également comme un outil pédagogique et ludique. Un travail sur les animations pédagogiques est notamment en cours, en lien avec l'Education Nationale, afin d'offrir aux enseignants un contenu et des outils adaptés aux programmes scolaires.

▪ L'Equipôle du Pays de Landivisiau (29)

Le projet d'Equipôle est porté par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.

Il est constitué d'une Maison du Cheval et d'un stade équestre comportant trois pistes d'entraînement (trot, endurance et cross). Les pistes concentriques sont dessinées autour de deux carrières en sable aménagées pour l'entraînement et l'organisation de compétitions de sauts d'obstacles. C'est actuellement le second plus grand chantier équestre en France. Tous ces équipements devraient être mis en service à l'automne 2011.

Ce projet s'inscrit globalement dans une démarche communautaire visant à constituer un pôle d'excellence équestre pour l'ensemble de la Bretagne occidentale. La collectivité orientera les missions de l'Equipôle autour de quatre enjeux:

- fixer dans la région un élevage de grande qualité,
- hausser le niveau des compétitions de sports équestres pratiquées en Finistère Nord,
- renforcer l'attractivité touristique et de loisirs de proximité du Pays de Landivisiau,
- développer la promotion économique de la filière cheval, de la ville et du Pays de Landivisiau.

L'ambition de l'Equipôle est d'être un site polyvalent correspondant aux besoins des professionnels mais aussi ouvert vers l'extérieur, en capacité à accueillir un large public de connaisseurs et de visiteurs. Tel est le souhait exprimé par les porteurs du projet.

- **Pôle hippique du Petit Paris à Corlay (22)**

Le site du Petit Paris à Corlay, en tant qu'hippodrome dédié aux courses de galop, existe depuis 1905 et demeure l'un des hippodromes les plus pittoresques en France. Depuis est venu se greffer, en 1978, le centre technique des Haras nationaux. Et à partir de 1997 s'est développé, avec la création d'installations supplémentaires (piste de galop sablée, carrières, boxes...), l'Equipôle du Petit Paris. Ces infrastructures complémentaires contribuent ainsi au développement des activités d'entraînement et de courses, à l'organisation de concours d'attelage et concours complets ainsi qu'à l'organisation de compétitions d'endurance équestre.

Avec l'objectif de créer un véritable pôle d'activité sous l'angle sportif (endurance équestre), économique (commerce, restauration) et touristique (circuits de randonnées, musée du cheval), la Communauté de communes du Pays de Corlay est porteuse aujourd'hui d'un projet d'investissements structurants qui visent à augmenter et diversifier l'offre sur le site de l'Equipôle dédié à l'entraînement des galopeurs et aux sports équestres, et à compléter les installations existantes en pérennisant l'endurance équestre.

A travers cette opération, la Communauté de communes du Pays de Corlay souhaite également contribuer au développement de l'endurance en Bretagne en créant un pôle d'endurance régional dédié à la formation et au perfectionnement des techniciens, à l'entraînement des cavaliers régionaux et à l'organisation de concours officiels.

III Le Processus d'élaboration du Plan Cheval

III.1 Méthodologie

L'élaboration du Plan Cheval régional s'est appuyée dans un premier temps sur la mobilisation de l'ensemble des familles équinnes bretonnes (FBEUP, FEDEB, CREB, CRTEB, ACA Bretagne Endurance, GPCL, SECB, FRCO, CPRE-EE...), avec l'appui du Conseil des Equidés de Bretagne en tant que structure fédératrice de l'ensemble des acteurs, et en y associant les partenaires institutionnels (la Chambre régionale d'agriculture, IFCE, l'Etat (DRAAF), le Comité régional du tourisme...).

Les quatre Conseils généraux et les collectivités locales (syndicats mixtes des Haras de Lamballe et Hennebont, la communauté de communes de Landivisiau...) concernées par le développement de pôles équins régionaux ont également été associés à la réflexion ainsi que d'autres acteurs référents comme le lycée agricole de Kernilien, les Maisons familiales rurales de Landivisiau et de Questembert, l'association Mille Sabots de Vannes, le GREF Bretagne...

Chaque entité aura apporté sa contribution par ses réflexions et ses propositions concrètes. Chaque structure aura eu l'occasion d'exprimer ses attentes sur l'avenir de la filière équine en Bretagne dans un cadre collectif.

Cette large consultation professionnelle aura permis de faire se rencontrer des professionnels de milieux et de secteurs différents, d'établir des liens et de mettre en lumière des intérêts et préoccupations communes. La Région s'est ainsi positionnée dans son rôle d'impulsion d'une démarche basée sur la concertation et la consultation, dans un cadre partenarial et partagé.

Cette réflexion, se déroulant simultanément avec le débat sur la Nouvelle Alliance pour l'avenir de l'agriculture bretonne a permis également de croiser les différents enjeux et d'envisager le développement économique de la filière équine dans une perspective plus globale de la politique agricole régionale.

III.2 Calendrier

- **Première phase : concertation et réflexion collective**

Le 26 octobre 2010 à Rennes, le Conseil régional de Bretagne réunissait l'ensemble des acteurs représentatifs de la filière lors d'une première **Conférence du cheval en Bretagne**. Ce premier rendez vous fut l'occasion de présenter la filière équine et son organisation en Bretagne, ses forces, ses faiblesses et ses perspectives de développement. Cette première conférence lançait la démarche d'élaboration du Plan Cheval en créant et validant trois groupes de travail transversaux à l'ensemble des familles :

- **Groupe 1** : Organisation, structuration et professionnalisation de la filière + volet Formation
- **Groupe 2** : Volet Amont (production, installation, diversification) + volet Recherche
- **Groupe 3** : Volet Aval (approche territoriale, tourisme, sports et loisirs...).

Chaque groupe de travail, réunissant en moyenne 25 personnes, représentant les différentes familles du secteur équin s'est réuni deux fois entre novembre 2010 et février 2011 en Mairie de Pontivy. Ces réunions furent animées par Monique Danion, conseillère régionale en charge de l'élaboration du Plan Cheval, en appui de Michel Morin, vice-président du Conseil régional de Bretagne, en charge de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.

Une synthèse des travaux fut présentée le 13 mai au Conseil régional de Bretagne, à Rennes, lors d'une réunion de restitution sous la présidence de Michel Morin et associant l'ensemble des participants aux groupes techniques, soit une soixantaine d'acteurs professionnels et institutionnels de la filière présents. Les enjeux majeurs de développement de la filière et un certain nombre d'axes de travail furent présentés et validés.

- **Deuxième phase : construction et élaboration du Plan Cheval**

Ces premiers éléments d'orientation, résultats de la phase de réflexion et de concertation collective, ont servi de base de travail à la concertation interne des élus et services référents (Tourisme, Sport, Communication, Egalité et Formation...) de la Région. L'analyse de contributions écrites externes et le fruit de plusieurs rencontres bilatérales avec les têtes de réseaux régionales, auxquelles a participé Michel Morin, à la fin du 1^{er} semestre 2011, ont complété les travaux des groupes préparatoires, en vue de l'élaboration du Plan cheval dont les enjeux et les grandes orientations sont présentés dans les deux chapitres suivants.

La filière équine bretonne s'est d'ailleurs mobilisée sous l'impulsion du Conseil des Equidés de Bretagne pour proposer un programme d'actions axé spécifiquement autour des activités d'élevage et de la valorisation des produits. Avec l'appui de l'ensemble des partenaires adhérents, le Conseil des Equidés de Bretagne a élaboré un programme intégrant des priorités d'intervention au regard des enjeux bretons.

Afin d'affiner les orientations, une seconde conférence du Cheval réunissant près de 50 personnes et organisée le 1^{er} septembre au Conseil régional de Bretagne à Rennes, a permis d'ajuster les propositions régionales, avant présentation en session d'octobre 2011.

IV Les Enjeux de la filière équine

Cinq enjeux majeurs pour l'avenir de la filière équine en Bretagne apparaissent clairement aujourd'hui à travers l'état des lieux, l'analyse du contexte et les éléments qui ressortent de la concertation menée avec les acteurs professionnels.

Enjeu 1 : Promouvoir une filière structurée, reconnue et professionnelle

Mettre en place une vraie dynamique de filière portée :

- par une structure interprofessionnelle fédératrice, ayant des moyens humains et financiers suffisants lui permettant d'animer collectivement la filière et d'appuyer les différents acteurs régionaux ;
- associée à un maillage territorial équitablement réparti de pôles équestres structurants, complémentaires, travaillant en synergie au bénéfice de l'ensemble de la filière ;
- dans le cadre d'une stratégie ambitieuse et concertée de communication et de promotion.

Enjeu 2 : Conforter le développement économique de la filière bretonne

La Bretagne a toujours été une terre de cheval marquée par une forte culture de l'élevage, riche d'un patrimoine génétique de qualité et reconnue. Depuis longtemps les chevaux issus des élevages bretons se sont illustrés sur le plan national et international.

Asseoir le développement économique de la filière équine sur un secteur élevage performant, durable et de qualité constitue aussi un des enjeux majeurs de la filière. Cela reposera sur une démarche de professionnalisation des élevages, un soutien à l'installation, au maintien et à l'amélioration du capital génétique du cheptel équin, mais cela reposera aussi sur une meilleure valorisation territoriale des chevaux et poneys qui en sont issus.

Enjeu 3 : Préserver le cheval de trait Breton

La sauvegarde de la race « Cheval breton », deuxième race française de cheval de trait, constitue un des enjeux majeurs de la filière. A la fois enjeu culturel et patrimonial, c'est aussi une question de préservation de biodiversité. Cela implique notamment le développement de nouveaux débouchés économiques comme alternative à la filière viande chevaline en perte de vitesse. A ce titre, la Bretagne peut se positionner comme une région leader en matière de cheval « utilitaire ».

Enjeu 4 : Dynamiser et organiser l'offre de tourisme et de loisir équestre

Mettre en place les conditions favorables pour un développement du tourisme équestre capable de générer de l'activité et de l'emploi dans les territoires, qui s'appuiera sur une offre professionnelle adaptée et renouvelée. A ce titre, une articulation avec le schéma régional du tourisme en cours de révision sera nécessaire.

Enjeu 5 : Construire une offre de formation bretonne adaptée aux besoins

Le développement économique de la filière doit s'appuyer sur un outil régional de formation en adéquation avec l'évolution des besoins réels des professionnels et l'émergence de nouveaux métiers ; il doit donc s'adapter, se développer, être aussi plus lisible vis-à-vis d'un public intéressé par les métiers du cheval et intégrer des objectifs en matière d'insertion professionnelle.

<p>Le Plan cheval a pour ambition de donner à la filière équine et à ses acteurs les moyens de répondre à ces différents enjeux en définissant des orientations stratégiques, lignes directrices d'un véritable projet de filière, structuré, cohérent et orienté vers une plus grande valorisation économique des activités liées à la production, à l'utilisation et à la commercialisation d'équidés nés en Bretagne.</p>

V Les Orientations stratégiques et propositions d'actions

Sur la base des enjeux identifiés, de l'organisation de la filière et des acteurs bretons, ainsi que des perspectives d'évolution, la Région Bretagne révisé sa stratégie au bénéfice de la filière équine et des activités équestres à partir de cinq objectifs majeurs.

V.1 Promouvoir une filière structurée, reconnue et professionnelle

Ce volet a pour objectif que la Bretagne puisse s'organiser et répondre aux enjeux à venir. Cette nécessité de reconnaissance et de structuration se décline en plusieurs points :

- Conforter le rôle du Conseil des Equidés de Bretagne sur la base de missions adaptées

La diversité des activités recensées dans le secteur équin (élevage, courses, équitation de loisir, spectacle, cheval de trait...), qui n'ont pas nécessairement de relations entre elles voire d'intérêts communs, rend difficile l'émergence d'un projet partagé. Cela est d'autant plus vrai que cette filière s'appuie à la fois sur des « amateurs » et des « professionnels » aux ambitions parfois divergentes, qu'il s'agisse de la production ou de la valorisation.

Cette filière est par ailleurs fortement soumise aux évolutions récentes en matière d'organisation, tant positives (reconnaissance du statut agricole...) que problématiques, voire négatives (réorganisation et révision des missions des ex-Haras nationaux, réduction drastique des crédits Etats affectés à la filière, ouverture à la concurrence des jeux...) tout en considérant l'arrivée d'acteurs nouveaux en Bretagne tels les Syndicats mixtes des Haras.

La mise en œuvre d'une stratégie collective et ambitieuse ne pourra se faire qu'à travers une organisation partagée et représentative de l'ensemble des familles et des acteurs du cheval. L'existence du Conseil des Equidés de Bretagne, association créée en 2001, a pour objet de « rassembler les représentants des structures attachées à la production, la transformation, l'utilisation, la formation, la promotion des équidés en Bretagne et de valoriser l'impact de la filière sur l'économie, l'emploi, l'aménagement du territoire ». A ce titre, il fait office d'interprofession régionale à l'identique des autres régions, et s'inscrit dans le cadre d'intervention de la fédération nationale des conseils de chevaux.

Outre son rôle majeur de rassembleur, il a pour autres missions d'orienter et d'appuyer la mise en œuvre de projets de filière auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales en étant leur interlocuteur privilégié. Le CEB agit par ailleurs pour mener à bien des actions de formation, d'information, de promotion en faveur de l'amélioration de la qualité des productions et de leur commercialisation.

Les statuts récemment modifiés, et votés lors de l'Assemblée Générale 2011, permettent de reconnaître 6 collèges plus représentatifs de la filière (au lieu de 4 initialement) :

- courses,
- élevage, sport et loisir,
- pratique équestre,
- trait,
- formation, développement, activités induites,
- fournisseurs et prestataires de la filière.

A ce jour, sa capacité à agir efficacement (emploi d'un demi ETP seulement) reste limitée.

Par ailleurs, le choix politique d'engager un Plan Cheval régional autour d'objectifs ambitieux en lien avec une stratégie de filière implique une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs. La Région pourra accompagner la mise en œuvre de programmes d'actions régionaux annuels, sous la forme de Contrats d'objectifs avec chaque partenaire régional représentatif de sa famille, sur la base des enjeux déclinés dans ce Plan Cheval, et en cohérence avec leurs seules prérogatives. Les modalités du soutien régional s'inscriront dans le cadre d'un appel à projets annuel. En raison de son rôle représentatif et fédératif, le Conseil des Equidés de Bretagne sera étroitement associé pour évaluer la qualité des programmes et formulera en conséquence un avis circonstancié sur chaque projet.

Au regard des enjeux de professionnalisation de la filière, le Conseil des Equidés de Bretagne fera l'objet d'un soutien consolidé de la Région sur la base de missions redéfinies concourant à assurer pleinement son rôle fédérateur et prospectif. Il s'agit notamment d'assurer prioritairement les missions :

- d'animer et de coordonner la filière,
- d'expertiser techniquement les projets de développement équin,
- de garantir une stratégie de développement collective privilégiant un rapprochement entre production d'élevage et valorisation équine,
- être force de proposition pour la mise en place d'actions de développement à caractère économique,
- consolider les missions de veille technique, juridique et économique,
- participer à l'élaboration et orienter les projets d'envergure régionaux.

A ce titre, le Conseil des Equidés de Bretagne aura pour missions particulières :

- de proposer un schéma partagé d'organisation de filière,
- de proposer d'ici 18 mois un programme d'actions en lien avec les priorités professionnelles au titre du futur CPER 2014-2020,
- de donner les moyens aux différents collèges constitutifs du CEB pour qu'ils soient force de propositions sur la stratégie de développement collective à construire au regard des attentes spécifiques propres à chaque famille.

Mesure n°1 : le Conseil régional de Bretagne renforcera son intervention pour l'animation du Conseil des Equidés de Bretagne dans son rôle de fédération régionale des acteurs équin bretons, et pour la mise en oeuvre d'opérations collectives transversales au bénéfice de l'ensemble des familles du cheval, en lien avec les orientations du Plan Cheval.

Mesure n°2 : le Conseil régional de Bretagne s'engage à soutenir la réactualisation triennale des données de l'Observatoire Economique et Social du Cheval Régional sous maîtrise d'ouvrage du Conseil des Equidés de Bretagne.

Mesure n°3 : le Conseil régional de Bretagne s'engage à accompagner les projets de développement équin proposés par chaque acteur régional représentatif de sa « famille » dans le cadre d'un appel à projet régional annuel, en adéquation avec les orientations du Plan Cheval. Ces projets seront soumis pour chacun d'eux à un avis du Conseil des Equidés de Bretagne pour s'assurer de la cohérence des programmes.

- Instaurer une conférence annuelle du cheval

Si le désengagement direct de l'Etat sur la filière équine en Bretagne est constaté, cela ne doit pas occulter le rôle régalien qu'il conserve sur nombre d'interventions : formation, pratiques sportives, volet sanitaire et gestion de crise, identification, préservation des races menacées, installation en agriculture...

La disparition constatée de la Commission Consultative Régionale d'Orientation du Cheval (CCROC), considérée comme lieu d'échange et d'orientation sur la filière, et dont l'animation relevait directement de l'Etat, ne contribue pas à dynamiser et intégrer cette filière équine. Un lieu d'échange annuel associant l'ensemble des partenaires, tant professionnels qu'institutionnels, est de nature à orienter efficacement la filière dans un projet commun. La création d'une conférence annuelle du Cheval en remplacement de la CCROC est souhaitée par la Région et serait coprésidée par l'Etat et le Conseil régional.

Mesure n°4 : le Conseil régional de Bretagne s'engage à solliciter l'Etat pour l'organisation commune d'une conférence annuelle du Cheval, associant l'ensemble des acteurs équin bretons et des collectivités locales impliquées, dans un souci partagé de prospective et d'élaboration d'un projet de filière.

- Identifier et promouvoir des pôles de développement bretons structurants

La Bretagne dispose de sites de développement équiens majeurs qu'il convient de reconnaître comme structurants et à vocation régionale.

Ces pôles permettent notamment de regrouper sur un même site des équipements liés à des usages différents du cheval (course, sports, loisirs...) et sont de nature à être valorisés pour l'organisation de manifestations sportives, d'élevage, culturelles... Ils présentent de nombreux avantages parmi lesquels :

- une meilleure valorisation des équipements,
- la possibilité d'organiser des événements variés liés au cheval,
- l'identification de certains lieux comme « Equipôles » structurants de l'activité cheval.

En raison des évolutions d'organisation territoriale avec la création récente de deux Syndicats mixtes en charge de la gestion des sites de Hennebont et Lamballe, pour lesquels la Région Bretagne et les collectivités locales sont partenaires, et de l'émergence de projets de développement ambitieux sur deux autres sites (Corlay, Landivisiau) sous portage direct des collectivités locales (Communauté de Communes du Pays Corlay et du Pays de Landivisiau), il conviendra de clarifier les orientations de chaque site et notamment leur positionnement technique et fonctionnel dans un souci de complémentarité et de service rendu à la filière.

En l'état actuel, il semble pertinent de reconnaître 4 sites d'importance majeure pour la Bretagne sur la base d'orientations générales à préciser :

- o **Hennebont (56)** : site orienté sur l'ouverture au public avec un projet visant à accroître la diffusion de la connaissance, l'innovation équestre et l'approche, notamment touristique, auprès de différents publics ; le site d'Hennebont peut notamment s'appuyer sur « l'espace de découverte du cheval » entité muséographique ne rentrant pas dans les compétences directes du Syndicat mixte, mais dont les actions sont complémentaires de celles portées par le Syndicat. Ce site est également reconnu comme site IFCE.
- o **Lamballe (22)** : pôle permanent de manifestations équestres au service du développement économique de l'élevage via l'organisation de concours d'élevage (sang, trait, poney et endurance), conforté par un volet d'animation sportives, touristiques et culturelles. Ce site est reconnu également comme site IFCE.

Les sites de Hennebont et Lamballe, organisés sous forme de Syndicats mixtes, bénéficient d'un soutien régional au titre des budgets de fonctionnement et font ou feront l'objet de travaux d'amélioration et de modernisation adaptés. Le projet d'investissement sur Lamballe s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'un projet Pôle d'Excellence Rural « Cheval en Penthièvre ».

Ces deux sites, situés en secteur urbain, disposent d'équipements adaptés aux manifestations grand-public (formations, concours sportifs type CSO, événements culturels...) mais ne leur permettant pas d'accueillir des disciplines de pleine nature. A l'inverse, les sites suivants se caractérisent par un environnement naturel peu urbanisé et bénéficient des équipements d'un hippodrome situé à proximité (bâtiments, boxes...). Ils sont tout naturellement adaptés aux disciplines telles que l'endurance, le concours complet et l'attelage, tant au niveau de la formation, qu'à celui de l'entraînement ou de la compétition :

- o **Corlay (22)** : Equipôle en développement avec l'existence d'un centre d'entraînement pour chevaux de course de type galopeurs et chevaux d'obstacles et des perspectives de développement spécifique de l'endurance équestre sur la base d'un réseau de pistes de 90 km en pleine nature (entraînement, formation, concours officiels...),
- o **Landivisiau (29)** : Equipôle multiactivités en cours de création avec un projet de création de pistes d'entraînement à la fois pour chevaux de courses type trotteurs et chevaux d'endurance, et des installations propres à développer des épreuves de cross (piste en projet) et autres disciplines sportives (saut d'obstacles, complet, attelage...).

Par ailleurs, et au regard des manifestations d'envergure en CSO et de son rayonnement, la Région Bretagne reconnaît la valeur régionale du site de Dinard (35). Dinard bénéficie d'un stade équestre international avec relance récente d'épreuves de saut d'obstacles international (3 CSI 2011). Au regard de son rayonnement non égalé en Bretagne, il s'agit d'un outil pertinent de promotion de la filière bretonne, de son image et de la commercialisation de la génétique de sport.

Mesure n°5 : le Conseil régional de Bretagne s'engage à reconnaître et à promouvoir des sites de développement équins (Hennebont, Lamballe, Corlay, Landivisiau et Dinard) à vocation régionale, sur la base d'une complémentarité d'intervention qu'il conviendra d'améliorer. Un groupe de travail sera mis en place avec l'appui du CEB, regroupant l'ensemble des acteurs concernés dont les collectivités partenaires, afin de clarifier et établir précisément les orientations régionales de chaque site.

Cela permettra d'alimenter et de préciser les projets d'établissements en cours d'élaboration sur Lamballe et Hennebont, projets nécessaires pour définir les perspectives de développement des deux sites au bénéfice de la filière, et de l'élevage en particulier. En parallèle, les comités consultatifs, intégrant les acteurs économiques de la filière, seront étroitement associés à l'élaboration des projets de développement en étant forces de proposition.

- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication régional

Lors des différentes réunions de travail avec l'ensemble des partenaires, le constat d'une dispersion de la communication a été évoqué. Souvent désorganisée, peu professionnalisée et fréquemment réalisée de façon autonome par chaque famille, cette stratégie ne contribue pas à mettre en avant efficacement les potentialités de la Bretagne, ses savoir-faire, ses performances sportives et la qualité de ses chevaux.

Mesure n°6 : le Conseil régional de Bretagne accompagnera la filière dans la mise en œuvre d'actions de promotion sur la base d'un programme annuel prédéfini par le Conseil des Equidés de Bretagne. Le soutien régional portera sur :

- la participation de la filière sous coordination du Conseil des Equidés de Bretagne à un salon d'envergure nationale et/ou internationale (Salon du cheval, EquitaLyon...) permettant de mettre en avant les atouts de la Bretagne. Cette participation s'envisagera sous réserve d'en définir précisément le contenu, les moyens et les outils de promotion à élaborer. Un lien avec la « marque Bretagne » sera privilégié,
- l'organisation d'une manifestation régionale de promotion du cheval toutes activités confondues à destination du grand public, afin de contribuer à renforcer l'image équine de la Bretagne.

V.2 Conforter le développement économique de la filière bretonne

- Soutien au développement de la production équine et de l'élevage

La région Bretagne dispose d'une filière d'élevage d'importance en France. Bien qu'elle ne soit que la 6^{ème} région en nombre de chevaux recensés en exploitation agricole (38 000) elle n'en demeure pas moins la 3^{ème} en effectif d'éleveurs (3 400) juste après les deux régions limitrophes que sont la Basse-Normandie et les Pays de la Loire. Ainsi, près de 6 200 poulinières sont recensées en Bretagne.

Il est utile de préciser que l'élevage équin a la particularité d'être composé à la fois d'agriculteurs, à titre principal ou secondaire, mais également d'éleveurs non-agriculteurs. En Bretagne, près de 70 % des éleveurs ne disposent que d'une seule jument poulinière et l'on peut estimer que près d'un éleveur sur deux ne dispose pas du statut agricole à titre principal ou secondaire.

En amont de toute mesure de soutien individuel, la Région Bretagne redéfinira les critères d'éligibilité des bénéficiaires et le contour des projets en tenant compte :

- de la nature même du projet qui doit contribuer à développer une vraie stratégie de développement économique,
- du caractère professionnel de l'activité équestre et devra relever du **statut agricole à titre principal**. Cette stratégie vise à contribuer au développement d'une activité génératrice de plus-value. Cette restriction ne remet pas en cause la contribution des éleveurs non professionnels à l'économie globale équine mais vise à consolider les acteurs considérés comme professionnels,
- **d'une activité d'élevage minimale**. Seule dérogation possible à ce critère, les activités spécifiques relevant du statut agricole qui nécessitent un soutien particulier hors de toute activité d'élevage potentielle :
 - o les entraîneurs de courses et les cavaliers professionnels dans un objectif de recherche d'excellence bretonne,
 - o la pension de chevaux au regard des enjeux sur le foncier agricole,
 - o la traction animale au titre de la recherche d'innovation favorable au maintien du trait breton.

Une étude de clarification du caractère professionnel sera engagée pour affiner cette dimension.

Mesure n°7 : le Conseil régional de Bretagne sollicitera les réseaux agricoles et équins pour contribuer à clarifier le caractère professionnel ou non des activités équines. Cette qualification devra permettre une reconnaissance accrue des activités considérées comme professionnelles auprès des instances administratives (Centre de Formalités des Entreprises, DDTM, DRJSCS, collectivités territoriales...), décisionnelles (CDOA, SAFER...), juridiques et sociales (MSA...), et faciliter l'accompagnement des entreprises concernées et des projets de développement. Le Conseil régional s'engage à adapter ses mesures de soutien individuelles (aides à l'installation, à la diversification d'activités...) aux projets équins en fonction de cette qualification.

- ***Volet installation, consolidation d'activités et accès au foncier :***

Le défaut de reconnaissance de la production équine - à l'identique des autres productions historiques agricoles, et ce malgré le changement récent de statut en 2005 - la montée en puissance des demandes d'installation en milieu équin, l'acquisition croissante de terres agricoles par des propriétaires équins privés hors de tout cadre économique, nécessitent des réponses adaptées pour l'attribution judicieuse des terres agricoles soumises à forte concurrence ou pour un soutien appuyé aux projets de développement performants en secteur équin.

On constate, de par l'augmentation du nombre de licenciés en Bretagne (+70 % en 10 ans), mais également du nombre de pratiquant hors clubs, une multiplication des centres équestres (10 structures supplémentaires par an en moyenne), très majoritairement privés, dont la pérennité est parfois menacée en raison des contraintes économiques, des normes à respecter en matière de bien-être animal ou d'accueil du public, ou encore des difficultés des responsables à recruter des salariés qualifiés. Par ailleurs, ces structures équestres ainsi que les particuliers, en nombre croissant, possédant leurs propres montures, ont besoin de surface pour leurs animaux. On observe une concurrence accrue en zone urbaine, mais également en zone plus rurale, entre production agricole alimentaire et élevage des chevaux. Cela est d'autant plus vrai en Bretagne où l'on recense globalement deux fois plus de candidats pour une reprise d'exploitation au « répertoire départ-installation ».

Par ailleurs, et en opposition à la vocation majoritairement non alimentaire des surfaces affectées au secteur équin, il n'en demeure pas moins que les systèmes équins sont essentiellement tournés vers l'utilisation de prairies et contribuent ainsi à répondre à l'ambition régionale de promotion de systèmes herbagers et de préservation de zones sensibles. En Bretagne, on estimait en 2006 à 55 000 hectares les surfaces en herbe pâturées par les équins, soit près de 3 % de la SAU régionale, (cf. étude OESCR 2006-2007).

Sur le foncier agricole :

Dans une perspective de maintien des surfaces à vocation agricole et de leur utilisation raisonnée, la Région s'appliquera à intégrer au mieux les projets professionnels équités au titre des propositions de la « Nouvelle Alliance agricole » :

- signature d'une convention avec Foncier de Bretagne pour le portage de foncier. Cette convention doit permettre l'acquisition ou la rétrocession d'environ 2 000 ha en 5 ans,
- mobilisation des élus locaux sur l'importance d'intégrer le sujet de l'avenir de l'agriculture dans l'élaboration des SCOT...

Mesure n°8 : sur la base des propositions de la Nouvelle Alliance agricole et dans le cadre de la convention entre Foncier de Bretagne et la SAFER de Bretagne, le Conseil régional de Bretagne considérera les systèmes équités, de par leur orientation herbagère, comme pouvant contribuer à la préservation d'espaces reconnus fragiles sous réserve de chargements extensifs.

Mesure n°9 : sur la base des propositions de la Nouvelle Alliance agricole autour du foncier, le Conseil régional de Bretagne invitera les élus locaux à préserver les terres à vocation agricole et à limiter leur artificialisation. Il contribuera à soutenir les projets de pension de chevaux garantissant un usage raisonné du foncier dans le cadre de ses mesures de soutien à l'installation ou à la diversification d'activités.

Sur l'installation et la reprise d'exploitation :

On observe en Bretagne une installation agricole pour trois départements identifiés, et une forte concurrence des candidats à la reprise d'exploitations. La filière équine est d'autant plus touchée en raison de son déficit de reconnaissance et de représentativité, et de la spécificité même de ses activités qui relèvent à la fois du domaine agricole (élevage), éducatif et sportif (enseignement), nécessitant des garanties complémentaires.

Dans le cadre des propositions de la Nouvelle Alliance agricole relatives à la mise en réserve foncière pour l'installation, au contrat d'engagement des structures siégeant en CDOA et à la SAFER, et à l'affirmation de la position régionale en CDOA et en SAFER, la Région Bretagne sera d'autant plus vigilante sur la place réservée aux projets équités dès lors qu'ils bénéficient d'un Plan de Développement de l'Exploitation (PDE) performant et ne compromettent pas l'activité d'entreprises équités existantes sur un même secteur (exemple des centres équestres).

Les activités équités sont également éligibles au dispositif de complément local de Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) de la Région Bretagne au titre d'activités relevant d'une diversification des produits ou d'activités et sous réserve d'obtention d'une DJA moyenne (aide de 6 000 €).

Mesure n°10 : sur la base des propositions de la Nouvelle Alliance agricole sur les contrats d'engagements des structures siégeant en CDOA et à la SAFER, le Conseil régional de Bretagne s'attachera à faire valoir les projets équités disposant d'un véritable projet de développement économique comme recevables à l'identique des autres productions, et devant en ce sens bénéficier d'une attention et d'un traitement équités.

Sur la sécurisation et la consolidation des projets d'installation et de diversification :

En France et particulièrement en Bretagne, le nombre de projets d'installation en secteur équin s'évalue à plus de 10 % et est en forte augmentation ces dernières années. Au-delà de la capacité réelle des candidats à porter de tels projets, de la crédibilité technique et économique des projets proposés, il n'en demeure pas moins que les demandes se multiplient et qu'il convient de sécuriser ces projets notamment pour justifier d'un accès légitime au foncier et aux aides dans le cadre d'une reprise ou d'une consolidation d'activités. Outre les propositions de la Nouvelle Alliance agricole relatives au complément local DJA, aux systèmes sous SFEI (Système fourrager économe en intrants), au soutien candidats à l'installation de plus de 40 ans, et au fonds de sécurisation à l'installation, la Région Bretagne s'efforcera de garantir la qualité du conseil équin délivré par les acteurs de terrain et de mieux articuler son Programme d'Accompagnement des Projets d'Installation (PAPI) au secteur équin.

Mesure n°11 : le Conseil régional de Bretagne encouragera la professionnalisation du conseil technico-économique proposé (CRAB, EquiCER, Centre de Gestion des Professionnels du Cheval...) afin de garantir la pertinence et la faisabilité des projets émergents (soutien à la formation des conseillers, création d'outils de conseil éventuels, lisibilité sur la mise en oeuvre d'un « guichet conseil » commun associant l'IFCE et les Chambres d'agriculture...).

Mesure n°12: le Conseil régional de Bretagne s'engage à promouvoir la création d'un réseau de fermes de référence pour l'acquisition de données technico-économiques adaptées aux systèmes d'exploitation équins bretons afin de consolider le conseil délivré et garantir la viabilité économique des projets équins en émergence. Cette opération s'inscrira dans le cadre du réseau national REFERENCES.

Mesure n° 13 : le Conseil régional de Bretagne incitera les porteurs de projets à s'inscrire dans le parcours de Plan de Professionnalisation Personnalisé permettant notamment d'élaborer un Plan de Développement de l'Exploitation. Les outils de diagnostics et de conseil seront de ce fait soutenus au titre du PAPI (Programme d'accompagnement des Projets d'Installation).

Mesure n°14 : le Conseil régional de Bretagne proposera à l'Etat l'ouverture du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) à la filière équine. Elle s'engagera à soutenir les projets portés par les éleveurs équins, sur la base de critères définis préalablement avec les acteurs professionnels, en privilégiant les agriculteurs récemment installés.

- Volet génétique équine :

Dans cette filière comme dans d'autres secteurs, l'amélioration génétique est facteur de progrès et garantie de plus-value économique et commerciale. Elle se décline selon deux voies d'amélioration qui sont :

- la voie mâle ou « étalonnage »,
- la voie femelle.

L'amélioration par la voie mâle était le métier traditionnel des Haras nationaux dans le cadre de leurs missions avant réforme de ceux-ci. Cette mission relève désormais du Groupement d'Intérêt Public « France-Haras » créé en février 2011. Cette réorganisation a des conséquences très directes sur les services offerts en Bretagne à partir des 5 stations techniques existantes, qu'elles soient saisonnières (Corlay, Lohéac, Landivisiau) ou permanentes (Hennebont et Lamballe), et du centre de congélation et d'expertise des semences basé à Hennebont.

Bien que la très grande majorité des saillies constatées s'effectuait par des étalons appartenant à des acteurs privés (70 à 80 %), le secteur trait bénéficiait encore fortement des services offerts par les centres techniques sur place, ou dans le cadre de tournées, et par des prestations à coûts réduits : une saillie sur deux était encore assurée par l'IFCE. Cette réorganisation territoriale aura donc des conséquences sur ce secteur spécifique du trait breton qu'il conviendra d'accompagner en conséquence, au regard de son intérêt (cf. partie 3). Une attention particulière sera également portée sur la station professionnelle de testage de monte en liberté de Languidic (56) afin d'assurer une offre d'étalons bretons de qualité.

L'intervention publique régionale se situera particulièrement sur l'amélioration du capital génétique de la jumenterie de sport, des ponettes et des juments de trait en raison de la qualité bretonne constatée, d'une nécessité à maintenir cette génétique de qualité, et d'assurer la rentabilité des entreprises par une commercialisation facilitée.

Mesure n° 15 : le Conseil régional de Bretagne appuiera le maintien d'un service d'étalonnage à caractère public performant au bénéfice du trait breton, garantissant un nombre suffisant de juments mises à la reproduction.

Mesure n° 16 : le Conseil régional de Bretagne élaborera, avec l'appui des associations ou syndicats d'éleveurs, une mesure individuelle spécifique d'amélioration de la qualité génétique applicable aux juments de trait, aux chevaux et poneys de sport. Sur la base d'enjeux et de critères régionaux (indices de performance...), cette mesure visera à contribuer à la préservation de la race (trait breton), et à maintenir la génétique d'excellence en Bretagne.

- *Volet valorisation et commercialisation :*

Une étude menée par l'IFCE en 2009/2010 sur le marché du cheval de selle indique que les principaux circuits d'achats rencontrés reposent sur le bouche-à-oreille et les réseaux (deux tiers des transactions). Par ailleurs, et en parallèle à une minorité d'éleveurs qui se considère véritablement comme des professionnels, les acheteurs sont pour la très grande majorité de simples particuliers, à la différence des établissements ou centres équestres. Il est intéressant également de noter le décalage flagrant entre l'offre et la demande, complexifiant un peu plus la réussite d'opérations commerciales avec des prix à la vente satisfaisants. En effet, on observe que :

- 70 % des chevaux et poneys de selle sont acquis pour le loisir ou l'instruction et seulement 5 % pour la compétition professionnelle (saut d'obstacle notamment),
- la très grande majorité des éleveurs de chevaux de sport cherche à produire pour le niveau professionnel d'où des prix de revient relativement élevés (5 000 à 6 300 € pour un cheval de sport de 3 ans).

L'importance et la qualité de l'élevage breton ne sont plus à démontrer. Pour autant, certains produits bretons (poneys, chevaux de selle, trait breton...) mériteraient une mise en marché mieux organisée afin de valoriser efficacement le travail des éleveurs et conforter leur activité par une rentabilité accrue. Des manifestations de promotion et de commercialisation des produits de l'élevage sont organisées dans toute la Bretagne, tous secteurs confondus. Elles sont l'occasion pour les acheteurs d'apprécier les chevaux en un minimum de temps et dans des conditions comparables pour tous les chevaux.

On peut ainsi citer comme manifestations d'envergure générant des transactions :

- le concours vente des étalons bretons à Lamballe : 40 à 50 % des produits présentés vendus (sur une soixantaine d'étalons) et principalement à l'IFCE,
- la vente aux enchères annuelle de chevaux de sports élités organisée à Pontivy : 30 % à 40 % des produits présentés sont vendus pour une trentaine d'étalons présentés chaque année,
- la vente amiable (de gré à gré) des chevaux de sports « prêts à l'emploi » de Lamballe pour une cinquantaine de chevaux présentés,
- le festival de l'élevage et du cheval à Morlaix où une trentaine de chevaux d'endurance sont présentés,
- les foires aux poulains de Plaintel et Fougères, les plus à mêmes de générer des transactions au-delà de la petite vingtaine de foires équinées bretonnes existantes relevant majoritairement du caractère d'animation territoriale...

Il conviendra de poursuivre ce travail d'organisation de ventes ponctuelles d'équidés en professionnalisant ce type de démarches et en cherchant à construire une manifestation attractive d'envergure nationale voire internationale.

Ce volet promotion et commercialisation passe également par la reconnaissance d'exploitations engagées dans des démarches justifiant de la qualité des produits élevée, la création de nouvelles stratégies de mise en relation entre vendeurs et acheteurs, la mise en œuvre de programmes de promotion à l'international.

L'utilisation du cheval de selle et/ou poney peut être grossièrement répartie en deux catégories : le cheval de loisirs et le cheval de compétition. Suivant l'organisation qui sera donnée à la carrière de l'équidé, sa préparation physique sera différente et demandera un investissement financier également différent. Le cheval ne disposant pas des compétences pour participer au circuit professionnel peut néanmoins suivre un cycle de valorisation moins onéreux ou être vendu dès ses 4 ans pour être valorisé par des amateurs de niveau confirmé. L'éleveur ne dispose pas toujours des compétences pour évaluer les potentialités de son jeune cheval. La réalisation d'un diagnostic par des experts permettra à l'éleveur d'optimiser la carrière du cheval et/ou poney, d'évaluer les frais financiers qui lui sont liés et faciliter sa commercialisation.

Par ailleurs, la difficulté pour les producteurs de valoriser les jeunes chevaux de plus de 3 ans en raison des coûts de production élevés, notamment pour les chevaux de « moyenne gamme », nécessite de rechercher de nouvelles stratégies de développement. Des opérations peuvent se construire, avec l'appui des centres équestres, pour la mise en exploitation des jeunes chevaux et favoriser ainsi à terme leur commercialisation. Cette démarche peut également permettre de conforter les centres équestres pour renouveler leur cavalerie au détriment d'achats extérieurs notamment à l'étranger, proposer de nouveaux objectifs de formation à leurs cavaliers, et former de jeunes chevaux en vue de leur commercialisation à leurs pratiquants.

Mesure n°17 : le Conseil régional de Bretagne soutiendra la mise en place d'une opération d'expertise et de caractérisation des jeunes chevaux et poneys dès 3 ans dans un centre de regroupement agréé, afin d'estimer le potentiel des chevaux testés. Cette mesure permettra d'orienter la carrière des chevaux par des parcours adaptés : compétition, loisir, instruction... en rationalisant les coûts engagés pour le propriétaire.

Mesure n°18: le Conseil régional de Bretagne évaluera la pertinence d'engager les exploitations d'élevage professionnelles vers des démarches de qualité et de performance, sur la base d'un cahier des charges, afin qu'elles puissent mettre en évidence leur savoir-faire, de promouvoir leur production, de favoriser le bien-être animal et le développement durable, et répondre efficacement aux attentes du marché.

Mesure n°19: le Conseil régional de Bretagne accompagnera la mise en oeuvre d'une opération de valorisation des jeunes chevaux via leur mise en exploitation durant une période limitée dans des centres équestres bretons. L'objectif sera de permettre aux éleveurs de placer leurs jeunes chevaux ou poneys de 3 à 5 ans dans des centres équestres afin qu'ils soient testés et valorisés durant 1 à 2 ans via des contrats de valorisation. A terme, le centre équestre ou tout cavalier adhérent pourra acquérir le cheval à un prix adapté.

Mesure n°20 : le Conseil régional de Bretagne soutiendra l'organisation d'opérations collectives de mise en marché, type ventes amiables ou ventes aux enchères (hors frais de représentation) dans le cadre de projets structurants et de qualité (nombre de chevaux présentés, envergure de l'opération...) sur la base d'une proposition du CEB.

Les opérations locales de mise en relation acheteurs/vendeurs pourront faire l'objet d'un soutien sous réserve du volume de chevaux présentés et véritablement commercialisés.

Mesure n°21 : le Conseil régional de Bretagne favorisera la création d'un site permanent de valorisation commerciale en Bretagne par l'utilisation d'installations existantes et d'outils adaptés (référencement et mise à jour des produits à vendre, supports de communication renouvelés, réception de délégations étrangères...).

Mesure n°22 : en lien avec Bretagne Développement Innovation et Bretagne International, le Conseil régional de Bretagne engagera un programme de commercialisation des produits d'élevage et des savoir-faire bretons à l'international, toutes filières confondues, notamment en direction des pays du Maghreb (Maroc, Tunisie...) en raison des fortes dynamiques observées sur la pratique équestre.

- Soutien au développement des activités liées au cheval

• La filière courses

Bien que la Bretagne ne soit pas chef de file dans ce secteur à la différence de la Basse-Normandie et des Pays de la Loire, elle n'en demeure pas moins incontournable. Deux centres d'entraînement portés par des collectivités locales et soutenus par la Région structureront cette filière à l'avenir en Bretagne :

- L'Equipôle de Corlay sur le galop et l'obstacle,
- le projet d'Equipôle de Landivisiau sur le trot.

Ces centres comprennent les installations nécessaires, en particulier pistes et boxes. Les entraîneurs peuvent s'y installer notamment à proximité immédiate. Très structurants, ces équipements doivent contribuer efficacement à fixer toute activité d'entraînement en Bretagne et limiter l'installation dans les régions limitrophes disposant d'installations performantes. Afin de conforter le statut de structure de haut niveau de ces deux pôles en Bretagne et garantir le développement du sport équin de haut niveau, il sera nécessaire que la FFE puisse également les identifier à terme comme telles.

La Bretagne dispose d'un réseau d'hippodromes relativement dense, mais dont une majorité n'organise que 1 à 2 courses par an (15 hippodromes). Ces petits hippodromes relèvent tout autant de l'animation territoriale que d'un intérêt à promouvoir les produits bretons et à développer l'attractivité de la filière. Ces installations sont gérées par des Sociétés de courses qui ne bénéficient pas des retombées du PMU, à l'exception des 3 hippodromes bretons classés en catégorie 1 ou en « pôle régional », mais uniquement d'un soutien éventuel aux projets d'investissements par le Fonds Commun des Courses. La majorité des hippodromes est inutilisée le reste de l'année. La Région sera vigilante au développement de ces hippodromes par la reconduction de son soutien à la modernisation des installations, sous réserve d'une activité significative et de véritables projets multi activités garantissant une utilisation plus régulière.

Mesure n°23 : le Conseil régional de Bretagne soutiendra les investissements nécessaires à la modernisation ou à l'extension des centres d'entraînement publics de Corlay et de Landivisiau toutes secteurs confondus (courses et sport) sous réserve d'un intérêt régional et d'une exploitation renforcée.

Mesure n°24 : le Conseil régional de Bretagne poursuivra son soutien à la modernisation des hippodromes, hors catégorie 1 qui bénéficient des retombées du PMU, en redéfinissant ses modalités d'intervention sur la base d'un projet global de développement garantissant la multi activités (courses, concours, manifestations équestres ou locales) et/ou la montée en puissance des activités générées (nombre de réunions). Cette intervention sera basée sur les seuls investissements de développement hors travaux d'entretien courant ou d'aménagement relevant du fonctionnement normal d'un hippodrome (changement de lices, entretien de la piste, réfection des boxes, aménagements paysagers...) et sera limitée aux seuls hippodromes organisant au minimum 3 réunions par an.

• L'enseignement de l'équitation :

La pratique équestre s'est largement développée ces dernières années. Selon une étude du GREF Bretagne sur « les besoins en compétences et en emplois dans les établissements équestres bretons » réalisée en 2011, il s'avère que la forte dynamique de développement n'a pas été altérée par la crise, en dehors des difficultés constatées sur les ventes d'équidés. Les facteurs de développement des établissements équestres reposent en premier lieu sur la proximité d'un centre urbain, la réalisation de prestations rémunératrices de type poney-club, l'ouverture à de nouveaux publics (type baby poney), l'importance de la réputation et du bouche-à-oreille... et en dernier lieu la propreté du site (qualité des installations). Les principaux freins au développement reposent sur le manque de places ou de créneaux horaires, des difficultés de recrutement de moniteurs, le manque de transport en commun et la concurrence déloyale dans le secteur de la pension de chevaux (pensions non déclarées).

La forte atomisation de ces structures (60 % des établissements ont moins de 100 licenciés), leur fonctionnement parfois artisanal, et un contexte fortement concurrentiel entre activités touristiques et de loisirs, favorisent malheureusement leur vulnérabilité.

C'est le cas en particulier en phase d'installation, en raison de niveaux de rentabilité limités compte tenu du développement progressif de la clientèle.

Par ailleurs, la forte progression de la demande en utilisation d'équidés de sport ou de loisirs en Bretagne induit la nécessité d'inscrire les établissements équestres dans le développement durable de leur activité. Ceci afin qu'ils puissent s'adapter aux nouvelles demandes et améliorer en conséquence leurs performances, tout en recherchant à s'intégrer dans des démarches de qualité reconnues au plan national (labels FFE, label Centre de Tourisme Equestre...). La Région Bretagne est soucieuse d'accompagner ces établissements dans des démarches de qualité notamment sur la sécurisation des pratiques, l'accès aux personnes en situation de handicap et la mise en œuvre de stratégies d'amélioration environnementale (récupération des eaux pluviales, gestion des effluents...).

Cette opération pourrait s'envisager dans le cadre du Plan Régional Qualité des Etablissements Equestres initié par la FFE et mis en œuvre en Bretagne. Cette démarche pourrait s'élaborer au-delà des soutiens régionaux existants sur l'installation agricole et la diversification d'activités en agriculture, auxquels les établissements équestres disposant du statut agricole sont éligibles.

Mesure n°25 : le Conseil régional de Bretagne soutiendra un programme spécifique adapté aux centres équestres pour la modernisation des installations au regard d'objectifs de sécurisation des pratiques sportives, d'accès aux personnes handicapées, de bien-être des équidés et d'amélioration environnementale des installations (paysagère, préservation de la ressource en eau...) sous réserve de s'inscrire dans des démarches labellisées. Cette intervention s'articulera dans le cadre d'un appel à projet régional annuel limité à 3 ans ; il sera élaboré et mis en œuvre avec l'appui des réseaux partenaires (CREB et CEB).

- *Le développement de la pratique sportive de loisir et de haut niveau :*

La pratique sportive équestre augmente fortement. Le soutien de la Région Bretagne se matérialise via la nouvelle politique sportive régionale votée lors de la session du Conseil régional de mai 2011.

En ce qui concerne plus particulièrement le secteur hippique, elle vise notamment à soutenir :

- la pratique des jeunes bretonnes et bretons âgés de 16 à 19 ans et licenciés en club par l'octroi de "Chèques Sport" d'un montant de 15 €, déductibles du coût de la licence, Pour la saison 2010/2011, et dans le cadre de l'équitation, 308 jeunes ont bénéficié de ces chèques sports, soit près de 8 % des licenciés éligibles. Ce résultat mitigé est la conséquence d'une faible mobilisation des établissements équestres à s'engager dans la démarche (refus éventuel de prise en compte de chèques, défaut d'information...),
- l'organisation de manifestations d'envergure nationale ou internationale soit une quinzaine d'opérations en 2010 (CSI de Dinard, Concours national d'Attelage à Rennes, le Championnat de France d'Endurance à Corlay, les Concours CSO de Pontivy, Saint-Brieuc, Arradon, Rennes...),
- l'excellence sportive via une aide aux « sportifs de haut niveau » non professionnels en concertation avec les services de l'Etat. En 2011, 3 athlètes relevant de l'équitation peuvent bénéficier d'une aide régionale (saut d'obstacle, endurance et concours complet),
- la réalisation d'éventuels projets d'équipements d'intérêt régional, considérés comme majeurs pour une discipline sportive ; ces projets font l'objet d'une expertise au cas par cas,
- les acteurs régionaux en lien avec les sports équestres dans un objectif de structuration, de mutualisation et de promotion :
 - o le Comité Régional d'Equitation de Bretagne (CREB) en tant que ligue par le biais d'une contractualisation annuelle et d'une aide à l'acquisition de matériels sportifs et administratifs (défibrillateurs, informatique, bureautique...),

- les acteurs de l'observation et de la promotion des activités physiques et sportives en Bretagne qui interviennent de par leurs missions sur les sports équestres :
 - le Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne,
 - le Centre Régional d'Expertise et de Ressources des Sports de Nature,
 - le Centre de Ressources et d'Expertise du Sport et des Loisirs en Bretagne en concertation avec le GREF de Bretagne. En 2010, une étude a d'ailleurs été réalisée sur les « besoins en compétences et en emplois dans les établissements équestres » afin d'adapter la politique de formation bretonne,

L'organisation des Jeux Olympiques à Londres en 2012 et la tenue prochaine des Jeux Mondiaux Equestres qui se dérouleront spécifiquement en Basse-Normandie en 2014 sont l'occasion pour la Bretagne de devenir une base arrière de délégations étrangères et de communiquer sur la filière sportive bretonne.

Mesure n°26 : le Conseil régional de Bretagne poursuivra son soutien à l'organisation de manifestations sportives à caractère régional (via la contractualisation avec le comité régional d'équitation de Bretagne) national ou international. Il engagera notamment avec l'appui des partenaires régionaux une action spécifique de promotion dans le cadre des Jeux Equestres Mondiaux 2014 organisés en Basse-normandie.

Mesure n°27 : le Conseil régional de Bretagne mobilisera, sous réserve d'un intérêt régional, le GIP « Campus de l'excellence sportive » nouvellement créé en remplacement du CREPS de Dinard, afin de conforter le haut niveau, la formation, la recherche et le développement en secteur équin.

V.3 Préserver la filière Cheval de trait Breton

Il serait incomplet d'évoquer la filière équine bretonne sans aborder la race du Cheval Breton et ses déclinaisons au regard de son histoire et de ses spécificités régionales.

En effet, plusieurs sous-types de chevaux bretons regroupés sous la race « Cheval Breton » ont historiquement existé, chacun provenant d'une zone spécifique de Bretagne. Le **cheval de Corlay** est le plus petit, élevé pour la selle et le trait léger. Le **postier breton** est employé aussi bien pour l'attelage que pour les travaux des champs. Le **trait breton**, le plus grand et plus puissant de tous, était autrefois destiné au trait lourd.

Conserver cette race constitue un intérêt à la fois patrimonial et de préservation de la biodiversité. Cela est d'autant plus vrai que cette race est considérée comme une race menacée de disparition au même titre que les huit autres races françaises de trait (COB Normand, Poitevine, Boulonnaise, Auxoise, Percheronne...). Il est donc primordial de soutenir cette race au même titre que les autres races animales bretonnes à faible effectif qui font l'objet d'un partenariat spécifique avec l'appui du Parc Naturel d'Armorique (Bretonne Pie Noir, Armoricaire, Froment du Léon, Porc Blanc de l'Ouest, Chèvre des Fossés, Mouton de Belle-île...). Dans cette perspective, la préservation du Cheval Breton est soutenue par la Région Bretagne au titre de la mesure agroenvironnementale « Préservation des Races Menacées d'extinction » (MAE PRM) pour laquelle une enveloppe annuelle est affectée : 50 élevages de trait breton bénéficient de cette mesure depuis 2007.

Deuxième race de trait française, derrière la race Comtoise, avec ses 2 850 élevages recensés, elle n'en demeure pas moins très fragile et dépend en majorité d'une multitude de petits propriétaires amateurs (60 % des éleveurs ont 1 seule poulinière). En augmentation croissante depuis 1992, les effectifs stagnent pourtant, voire régressent depuis 2007. Ce revirement s'explique par :

- un marché viande, débouché principal du trait breton, en nette régression en France, d'autant plus que les modes de production sont inadaptés au marché français. Cette régression s'observe depuis peu à l'export en raison des contraintes réglementaires nouvelles sur le transport,
- une réduction directe des crédits Etat affectés au Stud-book de la race,
- la réorganisation des Haras nationaux et le transfert de la compétence « étalonnage » à France Haras. La dynamique de reproduction était, pour ces races de trait, fortement tributaire de l'activité proposée par l'Etablissement Public à des tarifs préférentiels.

Au-delà des aides spécifiques à l'élevage, il s'avère pertinent de soutenir cette race par la recherche de nouveaux débouchés (voies d'amélioration génétique diversifiées, adaptation des modes de production et développement de circuits courts en production de viande, promotion du cheval utilitaire et territorial, attelage de loisir...) et d'une organisation sur les circuits de reproduction adaptée aux nécessités locales et aux débouchés multiples (conformation, docilité...).

Des opérations d'amélioration de la qualité de l'offre de jeunes chevaux de boucherie sont à envisager. En effet et en raison d'une forte saisonnalité de la production, d'une hétérogénéité des conduites de production (élevage, alimentation...) et d'une atomisation des producteurs bretons, l'offre disponible ne permet pas de satisfaire pleinement la demande française ou italienne. La création d'ateliers d'engraissement sous cahier des charges prédéfinis pourrait être une solution à envisager.

Au-delà du volet boucherie, de nombreuses collectivités locales (transport de personnes, collecte de déchets, entretien d'espaces verts, entretien de zones naturelles, insertion sociale...) et entreprises bretonnes (débardage, maraîchage, commerce ambulancier, séjours en roulotte...) élaborent des projets de services potentiels apportés par les chevaux et principalement par le cheval de trait : il s'agit d'une nouvelle voie de développement autour du « cheval utilitaire ».

Cette nouvelle perspective fait actuellement l'objet de divers programmes d'accompagnement au niveau national (Programme « Cheval et territoire » porté par l'IFCE et l'INRA de Montpellier...). Les bénéfices de ces actions sont multiples pour un territoire : identité confortée et attractivité supplémentaire du territoire, rentabilité économique, sociale et environnementale...

En Bretagne, et principalement autour de la commune de la Chapelle Gaceline, des Maisons familiales rurales (MFR) de Landivisiau et Questembert, et de l'association Mille-sabots en Pays vannetais, des initiatives sont mises en place afin de mieux accompagner le développement d'activités de ce type (2^{nde} journée EquiCités à destination des collectivités...). Sur la base d'un recensement effectué en 2011, on estime à près :

- d'une vingtaine d'acteurs publics ou privés engagés à ce jour en Bretagne dans des activités avec utilisation annuelle du cheval (Cap l'Orient, Brest, la Chapelle Gaceline, Ambon...),
- d'autant d'opérations saisonnières ou ponctuelles mises en place par des collectivités sous maîtrise d'ouvrage ou par délégation à des privés pour du transport de passagers lors d'événements festifs ou régionaux (festival interceltique, semaine de la mobilité, marchés de Noël ...) ou lors de la saison touristique (Erdeven, Languidic, Sauzon, île d'Arz, St Gildas de Rhuys, Quimper...),
- de 5 à 6 projets publics en cours d'élaboration en Bretagne autour du transport hippomobile, dont celui du Mont-Saint-Michel dans le cadre du projet de rénovation du site.

Mesure n°28 : le Conseil régional de Bretagne soutiendra la réalisation d'une étude-action prospective spécifique sur l'avenir de la filière du trait breton (production bouchère, attelage...) et ses perspectives de développement en Bretagne sur de nouvelles voies de valorisation (cheval utilitaire, cheval en ville...) en lien avec les collectivités et les autres acteurs bretons impliqués.

Mesure n°29 : le Conseil régional de Bretagne s'engage à promouvoir le développement de projets « cheval utilitaire » exemplaires, portés par des collectivités locales ou des acteurs privés. Elaboré au regard d'objectifs de développement durable, ce soutien se traduira :

- par l'attribution d'une aide aux investissements dans le cadre d'un appel à projet annuel (2 à 3 projets par an) pour les maîtres d'ouvrages publics,
- par la reconnaissance de cette activité au titre des aides agricoles ou sylvicoles existantes (adaptation des aides à la diversification agricole ou à l'acquisition de matériels forestiers) pour les acteurs privés,
- par la mise en place d'actions de communication pour la valorisation du cheval utilitaire.

V.4 Dynamiser et organiser l'offre de tourisme et de loisir équestre

Selon un rapport du CESE daté de 2010, « le tourisme équestre représente une activité prometteuse, mais dont les potentialités sont encore sous-exploitées. L'engouement qu'il suscite s'explique par une demande croissante de vacances et de loisirs en lien avec la nature et présentant un caractère d'authenticité ». La France est la première nation de tourisme équestre et est fortement prisée par les randonneurs étrangers du fait de la diversité de ses territoires et de ses parcours. La douceur du climat breton et la grande variété des paysages font de la Bretagne une région de prédilection pour les balades équestres.

Le tourisme équestre, du domaine de compétence de la FFE, présente en 2011 plus de 87 000 licenciés en France, dont près de 3 000 en Bretagne correspondant à près de 8 % des licenciés bretons, et un nombre de pratiquants non licenciés estimés à près de 1 million. Le réservoir de recrutement en France est estimé à près de 12 millions de personnes principalement intéressées par la balade et la randonnée (cf. étude FIVAL - TNS Sofres de 2007).

En terme d'infrastructures, la Bretagne se caractérise par de fortes contradictions :

- une forte proportion des 400 établissements équestres bretons propose des activités de tourisme équestre (34 % selon l'étude du GREF en 2010) et de randonnée (48 % selon la même étude). Par contre, la Bretagne dispose de très peu de véritables centres de tourisimes équestres aptes à satisfaire l'ensemble des demandes. En effet, seulement une petite dizaine sont labellisés « Centres de Tourisme Equestre » de la FFE. Ce label vise à identifier les établissements spécialisés dans l'organisation de l'activité Tourisme Équestre : promenades d'une heure à la journée, randonnées sur plusieurs jours en boucle ou en étoile, galops de pleine nature...
- l'existence d'un réseau régional d'itinéraires équestres, l'Equi-Breizh, doté de près de 2 000 kilomètres de sentiers balisés et d'hébergements distants de 25 à 30 km pouvant accueillir le cavalier et sa monture. Ce réseau est unique en France mais manque d'une réelle dynamique quant à son animation et à sa réactualisation (création de circuits, promotion, entretien et suivi des sentiers...). L'animation et la valorisation de cet Equi-Breizh régional sont à relier aux dynamiques départementales qui semblent étoffer leurs offres touristiques de circuits complémentaires également balisés.

Cette réflexion doit s'engager étroitement en lien avec la politique touristique régionale et le Comité Régional du Tourisme de Bretagne, les partenaires et différents échelons territoriaux en charge du tourisme afin d'optimiser le développement partagé du projet et des actions. La Région Bretagne, dans le cadre du Schéma régional du Tourisme, s'est en effet fortement positionnée pour figurer parmi les régions leader en matière de tourisme durable. En cours de révision, ce schéma intègre plusieurs axes de travail dans lesquels la filière équine doit s'inscrire : le développement des activités nature, l'allongement de la fréquentation touristique pour une Bretagne des quatre saisons, le renforcement des modes de transports alternatifs à la voiture, la recherche d'une meilleure répartition des flux touristiques entre littoral et Bretagne intérieure, le renforcement de bassins touristiques de destination où la destination cheval pourrait être l'un des éléments forts et distinctifs de l'offre touristique... Il convient donc d'engager une stratégie de reconquête d'une activité de pleine-nature qui peut positionner la Bretagne comme l'une des destinations « Cheval » leader sur le plan national. Cela nécessite d'agir dans le cadre d'une vision globale de développement permettant de construire une offre « cheval de loisirs et de tourisme » de qualité, coordonnée et capable de répondre à l'ensemble des publics cibles.

Plusieurs chantiers méritent d'être envisagés :

- intégrer la dynamique cheval et les besoins de la filière dans la prise en compte cohérente des problématiques d'aménagement, de structuration et de qualification des itinéraires et des hébergements : renforcement et valorisation d'un véritable itinéraire régional, maillage d'hébergements et de services qualifiés associés à l'accueil des chevaux et des cavaliers (en complément éventuel de clientèles pédestres, cyclotouristes...), clarification des politiques régionales en terme d'usage réglementaire des sentiers et de fréquentation partagée des grands itinéraires régionaux (vélos routes/voies vertes, chemins de halages le long des voies d'eau...),
- la structuration de l'offre, l'accompagnement, la professionnalisation des acteurs et le renforcement de la cohérence entre toutes les activités équines liées aux loisirs pour une

plus grande lisibilité et qualification de l'offre. Ceci afin de garantir l'accès à un public plus large des pratiques équestres de loisirs et de tourisme tout en veillant également à l'accessibilité des activités aux publics en situation de handicap,

- la valorisation des manifestations d'envergure ou bassins touristiques identifiés cheval et notamment :
 - o les évènements équestres régionaux ou nationaux (Balades équestre en baie de Saint-Brieuc, manifestations sportives bretonnes d'envergure nationale, Equirando, spectacles équestres organisés sur Lamballe et Hennebont...) peuvent contribuer à terme à l'émergence d'une notoriété « Destination Cheval » de la région au plan national en raison des retombées économiques constatées en terme d'hébergements et de restauration, et d'une communication accrue auprès du grand public et des visiteurs en Bretagne,
 - o l'ancrage et la dynamisation de pôles territoriaux sur le cheval loisir en s'appuyant sur les sites de Lamballe et Hennebont via les Syndicats mixtes pour renforcer la stratégie régionale avec mise en synergie des acteurs locaux impliqués,
- le développement d'une stratégie marketing régionale : présence de la Bretagne à des salons thématiques, diffusion de l'offre aux antennes étrangères du CRT (Allemagne, Italie, Espagne, Belgique, Angleterre), stratégie de communication web ambitieuse (via le site Internet du CRT « www.Tourismebretagne.com » et la diffusion d'informations clairement identifiées au travers des offres affinitaires « Famille », « osez » ou « Voyagez responsable »...). La mise en tourisme de produits et de packages adaptés et renouvelés doit être renforcée afin de toucher les tour-opérateurs étrangers et les agences bretonnes.

Mesure n° 30 : le Conseil régional de Bretagne mettra en œuvre un plan d'actions spécifique à partir de l'Equi-Breizh par le développement d'une offre bretonne de produits touristiques équestres adaptée aux attentes du public (identification et qualification des parcours de randonnée, diversité des produits touristiques - monté ou attelé -), et de services offerts de qualité et professionnalisés (hébergements, restauration des chevaux et cavaliers, développement de véritables centres de tourisme équestres labellisés). Le CRT avec l'appui des différents échelons territoriaux et partenaires touristiques sera chargé d'engager la réflexion dans le cadre du Schéma régional du tourisme.

Dans ce cadre, deux à trois bassins touristiques pilotes pourraient être retenus au regard des projets afin d'optimiser toute action de développement. Par ailleurs toutes les synergies liées aux itinéraires et plus généralement à l'offre touristique bretonne seront recherchées (valorisation des actions de la filière en lien avec l'axe touristique des canaux bretons, des pôles patrimoniaux et sites naturels...)

Mesure n° 31 : le Conseil régional de Bretagne proposera au CRT avec tous les partenaires du tourisme de mettre en place une stratégie de développement intégrant trois axes de travail :

- la mobilisation des acteurs pour optimiser la structuration de l'offre,
- la communication et la promotion de l'offre touristique,
- le soutien à la commercialisation des offres touristiques et de loisirs équestres.

V.5 Construire une offre de formation bretonne adaptée aux besoins

Les métiers proposés par la filière équine sont très variés et s'organisent autour de trois pôles majeurs de formation :

- la formation aux métiers des courses,
- la formation aux métiers agricoles,
- la formation aux métiers de l'enseignement.

La filière équine, de façon générale, bénéficie auprès des jeunes d'une bonne image et le secteur reste très attractif. La plupart des métiers liés à cette filière ne se limitent pas à « savoir monter à cheval » mais, avec l'augmentation de la pratique, s'ouvrent vers de nouveaux débouchés comme

maréchal-ferrant ou selliers... Par ailleurs, les métiers en contact direct avec le cheval nécessitent une grande disponibilité ce qui peut représenter un frein dans le souhait légitime de concilier au mieux les temps de vie professionnelle et privée. Cette spécificité n'est pas sans incidence dans le « turn over » constaté dans certains métiers de la filière. Le maintien de compétences dans ce secteur d'activité passe par la mise en œuvre d'une véritable politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences afin de sécuriser les parcours professionnels des salariés.

Les formations pour accéder à ces métiers relèvent de plusieurs ministères (agriculture, éducation nationale et jeunesse et sport), mais aussi plus largement de la Fédération Française d'Equitation pour des formations qualifiantes. Cette complexité d'organisation dans le paysage de la formation de la filière cheval nécessite de bien clarifier les passerelles existantes entre les différentes formations et de bien distinguer les formations qualifiantes et diplômantes.

Les orientations actuellement débattues dans le cadre du Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDF), et avec les branches professionnelles dans le cadre des contrats d'objectifs, visent particulièrement à adapter les formations initiales et continues dans l'ensemble des secteurs d'activités tel que le cheval. Les actions de formation relevant de la compétence de la Région seront mises en œuvre dans le cadre des outils régionaux de formation (Programme Bretagne Formation, Dispositif régional d'insertion professionnelle...).

Mesure n°32 : à partir de l'analyse des besoins réalisée en partenariat avec les représentants professionnels de la filière, l'Etat et le Conseil régional de Bretagne s'engagent à adapter et articuler les différents dispositifs de formation et les contenus de formation, pour intégrer les attentes de la filière en terme de compétences.

Mesure n°33 : afin d'accompagner les publics dans leur parcours de formation, il est indispensable de disposer d'une information la plus lisible possible sur les métiers de la filière équine et les formations adaptées pour y accéder. Le Conseil régional de Bretagne engagera, avec l'appui de l'Etat et des partenaires professionnels, une action pour développer l'observation sur la filière et ses métiers. Une mission sera confiée spécifiquement au GREF Bretagne pour évaluer précisément l'insertion professionnelle des stagiaires sortis de formation dans le secteur. Le Conseil régional proposera également une réactualisation des dispositifs d'information sur les métiers (nadoz...) et s'appuiera sur le réseau des Maisons de la Formation Professionnelle pour la diffusion de ces informations.

Une fois cet état des lieux sur les outils effectué, il s'agira de mobiliser les réseaux de l'information et de l'orientation afin de communiquer sur les métiers du cheval. Cette communication pourra se traduire par l'organisation d'actions spécifiques lors de la semaine de l'apprentissage ou de journées professionnelles, Olympiades et forums des métiers...

Depuis le 2 février 2005, avec le vote de la Loi sur le Développement des Territoires Ruraux, les activités de la filière équine sont désormais considérées comme activités agricoles et ainsi bénéficient d'un statut économique, fiscal et social harmonisé. Cette évolution réglementaire permet notamment pour des porteurs de projet de moins de 40 ans de bénéficier des aides à l'installation, au même titre qu'une installation sur des filières agricoles classiques. A ce titre, il existe des équivalences possibles entre les diplômes de Brevet Professionnel du BPJEPS et du BPREA. L'installation progressive permet aussi de construire des parcours de professionnalisation individualisés pour accéder à ces aides. Dans ce cadre, les acteurs de l'accompagnement des « Points Info Installation » devront se mettre à jour sur la filière équine en articulation avec l'IFCE.

Mesure n°34 : le Conseil régional de Bretagne mobilisera le Programme d'Accompagnement des Projets d'Installation pour faciliter l'accès à la capacité agricole aux porteurs de projets d'installation équins.

Annexe - Le Soutien public au bénéfice de la filière équine en Bretagne

▪ *Soutien national*

- Soutien à l'Association nationale de race du Cheval Breton

L'Etat soutient le Syndicat des Eleveurs du Cheval Breton, ou stud-book breton, dans le cadre de ses missions nationales de sélection et d'amélioration génétique. Sa participation est en nette régression ces dernières années et s'évalue à près de 73 000 € en 2011 soit une baisse de 15 % par rapport à 2010. Pour 2012, des réductions nouvelles sont envisagées.

- Encouragements et primes versés au secteur élevage

Au-delà des financements affectés pour le fonctionnement des pôles régionaux IFCE, l'Etat distribue au bénéfice de la filière un ensemble de primes et d'encouragements visant soit à encourager une amélioration du niveau de la population de chevaux, soit à favoriser le maintien de la biodiversité. On distingue notamment plusieurs types de dispositifs :

- des encouragements distribués lors des concours d'élevage et d'utilisation,
- des primes directement versées aux éleveurs de chevaux et poneys de sport (prime PACE),
- des primes directement versées aux éleveurs de chevaux de trait et d'ânes (prime d'approbation aux étalons).

Les encouragements et primes distribués pour l'année 2009 représentaient un montant total d'environ 500 000 euros. La Bretagne était ainsi la 2^{ème} région française la plus dotée derrière la Basse-Normandie.

Les encouragements destinés aux chevaux de course sont eux gérés et distribués par les sociétés mères, France galop et la Société d'encouragement du cheval français (SECF).

- Subventions accordées aux sociétés de courses via le Fonds Commun des Courses

Ces subventions sont accordées par le Fonds Commun des Courses (FCC), qui est géré par la Fédération Nationale des Courses Françaises (FNCF), et versées aux sociétés de courses. Elles participent au fonctionnement et à l'équipement des hippodromes avec un taux moyen de subvention de 33 % (cf. tableau n°20). Ainsi, les Sociétés de Courses non bénéficiaires de réunions PMU (26 en Bretagne) disposent également des moyens nécessaires à une bonne organisation de leurs réunions.

Tableau n° 20 : Montant des subventions accordées par le Fonds commun des courses aux hippodromes bretons (en euros)

Année	2008	2009	2010	2011
Montant (en €)	226 000	288 000	187 000	226 000

- Financement de projets et programmes d'actions via le Fonds EPERON

Le Fonds EPERON subventionne forfaitairement l'ensemble des conseils de chevaux régionaux, en particulier le Conseil des Equidés de Bretagne et, depuis trois ans, participe au financement d'un programme d'actions coordonné et animé par le Conseil des Equidés de Bretagne intitulé « Désenclaver la filière équine bretonne ».

Sur cette même période, le Fonds EPERON participe au financement de trois grands projets d'investissement de dimension régionale : l'Equipôle de Landivisiau, le pôle hippique de Corlay et le site équestre de Dinard. Globalement, la filière bretonne a bénéficié sur la période 2009-2011 au titre du Fonds EPERON, d'un engagement de près de 800 000 euros.

- Financement lié au Contrat de projets Etat-Région (CPER)

L'Etat a progressivement diminué son soutien à la filière équine bretonne dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région, fragilisant indirectement le développement économique de la filière. D'un point de vue budgétaire, la filière équine bretonne, bénéficiait encore d'une aide substantielle de l'Etat avec près d'un million d'euros sur la période 2000-2006, destinée au financement de projets structurants. Pour la nouvelle maquette 2007-2013, l'Etat n'a pas souhaité engager d'enveloppe et depuis 2009, il n'y a également plus de crédits hors CPER affectés à la filière. Seule une intervention minimale (20 k€ en 2011) subsiste au bénéfice du GPCL au titre du CPER et dans le cadre du soutien apporté par France Agri Mer à la filière chevaux lourds pour la production de viande.

- *Soutien régional*

La Région Bretagne accompagne déjà depuis de nombreuses années la filière équine dans toute sa diversité. Elle a consacré pour l'année 2010, au développement de la filière équine, **1,1 million d'euros** (hors investissement), ventilés principalement sur trois postes : agriculture, formation et sport (cf. figure n°21).

Au titre de la politique « agricole et agro-alimentaire », l'intervention de la Région Bretagne est ciblée sur le soutien à l'animation et à la structuration de la filière (soutien aux deux Syndicats Mixtes des Haras de Lamballe et Hennebont, contrats d'objectifs avec les structures régionales professionnelles...), sur le soutien aux investissements des hippodromes, aux projets individuels d'installation et de diversification... La Région accompagne également la préservation de la race Cheval Breton via des aides directes dans le cadre de la mesure agro-environnementale du FEADER «Préservation des races menacées d'extinction ».

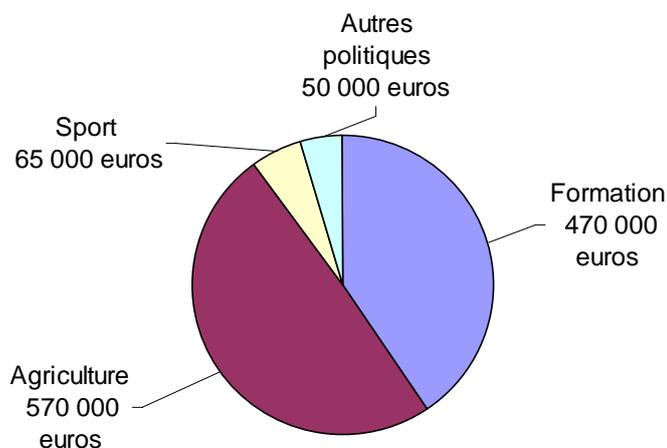
Il est à noter que l'intervention régionale augmente graduellement depuis 2005 (cf. figure n°22), notamment en raison de l'augmentation des soutiens individuels aux éleveurs.

Au titre de la politique « formation », le soutien à la filière équine se concentre d'une part sur le financement de formations qualifiantes en lien avec les besoins exprimés par les entreprises bretonnes en faveur des demandeurs d'emploi dans le cadre du Programme Bretagne Formation, et d'autre part sur le financement d'investissements dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de gestion du patrimoine bâti des lycées publics bretons. L'aide est ciblée principalement aujourd'hui sur la restructuration du centre équestre du lycée agricole de Kernilien (22).

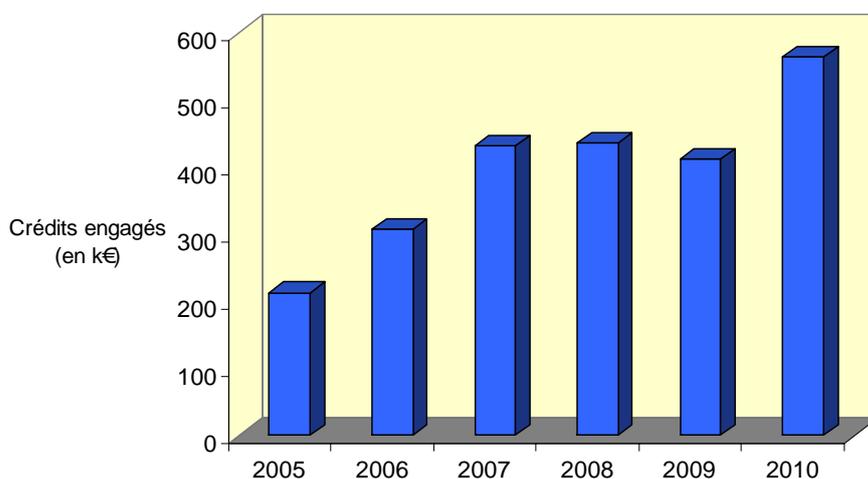
Au titre de la politique régionale « Jeunesse et sport » la filière bénéficie également d'un soutien dans le cadre du budget « Jeunesse et Sport », fléché majoritairement sur l'organisation de compétitions sportives, le soutien aux jeunes cavaliers de haut niveau, à la pratique des sports équestres en club par le « chèque sport »...

La Région participe également au financement de projets innovants dans les territoires, dans le cadre des autres politiques sectorielles (culture, développement territorial,...).

**Figure n° 21: Soutien régional au bénéfice de la filière 2010 : 1,1 million d'euros
(Source : Région Bretagne)**



**Figure n° 22 : Soutien de la Région Bretagne à la filière équine au titre du budget agricole entre 2005 et 2010
(Source : Région Bretagne)**



▪ *Autres soutiens*

Il existe également des soutiens des Conseils généraux et des autres collectivités locales (Pays, communes, Communautés de communes ou d'agglomération...) pour certaines actions ou projets locaux. Non évaluées car d'origines trop nombreuses, ces interventions sont également incontournables pour aider et développer une filière équine bretonne de qualité.

Glossaire

ACA	Association du cheval arabe et du ½ sang arabe
AFASEC	Association de formation et d'action sociale des écuries de course
AQPS	Autre que pur sang
ASSELCO	Association des éleveurs de chevaux de sang de l'Ouest
BAPAAT	Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports
BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
CCE	Concours complet d'équitation
CDTE	Comité départemental du tourisme équestre
CEB	Conseil des équidés de Bretagne
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CNTE	Comité national du tourisme équestre
CPER	Contrat de Projets Etat Région
CRAB	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne
CREB	Comité régional d'équitation de Bretagne
CRT	Comité régional du Tourisme
CRTEB	Comité régional du tourisme équestre de Bretagne
CSI	Concours de saut d'obstacles international
CSO	Concours de saut d'obstacles
DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DRAAF	Direction régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
DTR (loi)	Loi relative au développement des territoires ruraux
ENE	Ecole Nationale d'Equitation
EPERON	Encouragement aux Projets Equestres Régionaux ou Nationaux
ETP	Equivalent temps plein
FAM	France Agri Mer (ex OFIVAL)
FBEUP	Fédération bretonne des éleveurs et utilisateurs de poneys
FCC	Fédération nationale des conseils des chevaux
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDEB	Fédération des éleveurs de chevaux de sport de Bretagne
FEDER	Fonds européen de développement régional
FFE	Fédération française d'équitation
FEI	Fédération internationale d'équitation
FIVAL	Fédération interprofessionnelle du Cheval de sport, de loisir et de travail
FNC	Fédération nationale du cheval
FNCE	Fonds national des courses et de l'élevage
FNCF	Fédération nationale des courses françaises
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FPPC	France poneys et petits chevaux
FRCO	Fédération régionale des courses hippiques de l'ouest
FSE	Fonds social européen
GIP	Groupement d'intérêt public
GPCL	Groupement de producteurs de chevaux lourds
GREF	GIP relation emploi formation
IFCE	Institut français du cheval et de l'équitation
INTERBEV	Association nationale Interprofessionnelle du bétail et des viandes
MAAPRAT	Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire
OESCR	Observatoire économique et social du cheval régional
OFIVAL	Office interprofessionnel de l'élevage et de ses productions
PAC	Politique agricole commune
PACE	Prime d'aptitude à la compétition équestre
PMH	Pari mutuel hippodrome

Glossaire (suite)

PMU	Pari mutuel urbain
PPI	Programme prévisionnel d'investissement
PRME	Prime aux races menacées d'extinction
PRS	Programme régional des stages
REFErences	Réseau économique de la filière équine
RGPP	Révision générale des politiques publiques
SECB	Syndicat d'éleveurs du cheval breton
SECF	Société d'encouragement du cheval français
SFEI	Système Fourrager Econome en Intrants
SHF	Société hippique française
SHN	Société hippique nationale
SIRE	Système d'information relatif aux équidés
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Bibliographie

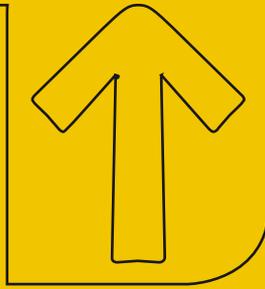
- AFASEC, 2011.** Relevé des données statistiques 2010, Observatoire social de l'activité entraînement de chevaux de courses en France. Edition 2011. 17 p.
- Boetsch R., 2008.** Le cheval en ville : de nouveaux emplois. Equ'idée hiver 2008. p 33.
- Bouhaouala M., 2010.** Analyse socio-économique de la clientèle du tourisme et loisirs équestres, 9 mars 2010. Diaporama 12 p.
- CEB, 2007.** La filière équine en Bretagne ; étude 2006-2007. 8 p.
- CEB, 2011.** Statuts du Conseil des Equidés de Bretagne. 18 p.
- CERC, 2009.** Fiche n°4 : La filière équine et le monde agricole. 4 p.
- CESE, 2010.** Les Enjeux et les perspectives de la filière équine en France. Rapport. 56 p.
- Conseil des chevaux de Basse Normandie, 2009.** La filière équine en Basse Normandie. 18 p.
- Conseil du Cheval de Bourgogne, 2007.** Le contrat interprofessionnel de progrès de la filière équine en bourgogne. 79 p.
- Couzy Ch., 2008.** Un marché complexe pour un produit singulier. Equ'idée hiver 2008. p 48-49.
- Couzy Ch., Godet J., 2010.** Le marché du cheval de selle : d'inévitables tensions. Equ'idée n°72 - Automne 2010. p 20-22.
- CREB, 2011.** L'équitation en Bretagne. Programme d'actions 2011. 17 p.
- CRTEB, 2011.** Lettre n°1 et 2 du tourisme équestre en Bretagne, janvier et mai 2011. 4p.
- Custodio A., Delaporte V., 2010.** Analyse de la monte 2009 et des tendances de la monte 2010 des étalons de sport de races étrangères. Equ'idée n°72 - Automne 2010. p 17-19.
- Délégation régionale des Haras nationaux en Bretagne-Conseil des équidés de Bretagne, 2007.** Réactualisation du Schéma de développement de la filière hippique 2007-2013, février 2007. 38 p.
- Dornier X., 2011.** Les tendances de la filière équine. 19 janvier 2011. Diaporama 17 p.
- Ecot P., 2010.** Note sur la filière équine « cheval breton ». 19 août 2010. 2 p.
- Ecot P., 2010.** Note sur la filière équine course en Ille et Vilaine. 25 août 2010. 2 p.
- Ecot P., 2010.** Présentation de la filière équine bretonne. 26 octobre 2010. Diaporama 17 p.
- EquiCER, 2011.** TVA et activités équestres. EquiCERinfos n°8 - juin/juillet 2011. 2p.
- Equi-ressources, 2011.** Guide des métiers et formations de la filière équine. 60 p.
- FCC, 2010.** Note d'analyse statutaire des conseils des chevaux régionaux au regard d'une réflexion d'ensemble de la filière équine française. 23 mars 2010. 5 p.
- FFE, 2010.** L'équitation en France. 24 p.
- FNC, 2008.** Livre blanc : « Ensemble, en avant, calmes et droits ». Décembre 2008. 31 p.
- FNCF, 2010.** Bilan de l'exercice 2010, Comité d'engagement du Fonds EPERON. 2p.
- France Agri Mer, 2009.** Les cahiers de France Agri Mer : Données statistiques sur la filière chevaline. septembre 2010. p.53-58.
- Gernez A., 2008.** Synthèse de l'enquête population FIVAL-TNS SOFRES 2007. Equ'idée printemps 2008. p 16-17.
- GRAF-Bretagne, 2011.** Les besoins en compétences et en emplois dans les établissements équestres bretons. Diaporama 7 avril 2011. 46 p.

- Grosbois F. et Dal Corso H., 2007. Les conséquences du statut agricole pour la filière cheval - Fiches techniques économie et social Haras Nationaux. 2 p.
- IFCE, 2010. Rapport d'activité 2010. 40p.
- Laroze Ph., 2010. La fédération des conseils des chevaux : missions et réalisations. Equ'idée n°71 -été 2010. p 28.
- Lessart P., 2007. Observatoire économique et social du cheval. Etude Bretagne 2006-2007. Rapport. 150 p.
- Lhote M., 2010. Approche conjoncturelle spécifique de la filière trait en France. Equ'idée n°73 - Hiver 2010. p 10-11.
- Ministère de l'agriculture de l'alimentation de la pêche et des affaires rurales, 2003. Dossier de presse : « Une nouvelle politique pour le cheval ». 29 juillet 2003. 12 fiches.
- REFERences, 2009. Chiffres clés 2009 de la filière équine - données 2008. Dépliant. 12 p.
- REFERences, 2009. Fiches Region : les chiffres clés de la filière équine en région. Fiches élevage - Commerce des Equidés et Fiches Utilisations des Equidés. 24 p.
- REFERences, 2010. Annuaire écus 2010 - Tableau économique, statistique et graphique du cheval en France, données 2009-2010. 63 p.
- REFERences, 2010. Chiffres clés 2010 de la filière équine - données 2009. Dépliant. 12 p.
- Région Bretagne, 2011. Pour une nouvelle alliance agricole. Rapport. 64 p.
- Région Champagne-Ardenne, DRAAF Champagne-Ardenne, CC Champagne Ardenne, 2009. Contrat de filière Cheval 2009-2013. 47 p.
- Région Pays de la Loire, 2007. Rapport d'orientation de la filière équine. 26 p.
- Région Rhône-alpes, 2005. Contrat régional d'objectifs : production et valorisation de la filière équine de sports, loisirs et trait. 23 p.
- Rossier E., 2008. Races locales et valorisation économique. Equ'idée -automne 2008. p 13.
- Sarris J., 2009. Chevaux et projets territoriaux durables. Equ'idée hiver 2009. p 81-82.
- Schneider J., 2010. Chevaux étrangers, une mode qui ne connaît pas la crise. Equ'idée n°71 - été 2010. p 15-17.
- SECB, 2011. Plaquette de présentation. 2 p.
- Tribune verte, 2011. Dossier spécial : Métiers du cheval. N°2540. p 5-15.
- Vial C., 2008. Les amateurs propriétaires d'équidés de sports et loisirs. Equ'idée hiver 2008. p 26-29.

Document adopté par le Conseil régional de Bretagne en session plénière
le 21 octobre 2011 à l'unanimité.

DÉTAIL DES VOTES

Groupe Breizh Da Zont – Bretagne à venir : pour
Groupe Bretagne Écologie : pour
Groupe communiste : pour
Groupe Europe Écologie – Les Verts Bretagne : pour
Groupe socialiste et apparentés : pour
Groupe UDB Autonomie et écologie : pour



Danevell heñchañ ar rannvro war micherioù ar c'hezeg

Danevell degemeret

KUZUL RANNVRO

here 2011



KUZUL RANNVRO BREIZH
283, bali ar Jeneral Patton - CS 21 101 - 35 711 ROAZHON CEDEX 7
Pgz. : 02 99 27 10 10 - Plr. : 02 99 27 11 11 - www.rannvro-breizh.fr

CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE
283, avenue du Général Patton - CS 21 101 - 35 711 RENNES CEDEX 7
Tél. : 02 99 27 10 10 - Fax. : 02 99 27 11 11 - www.bretagne.fr